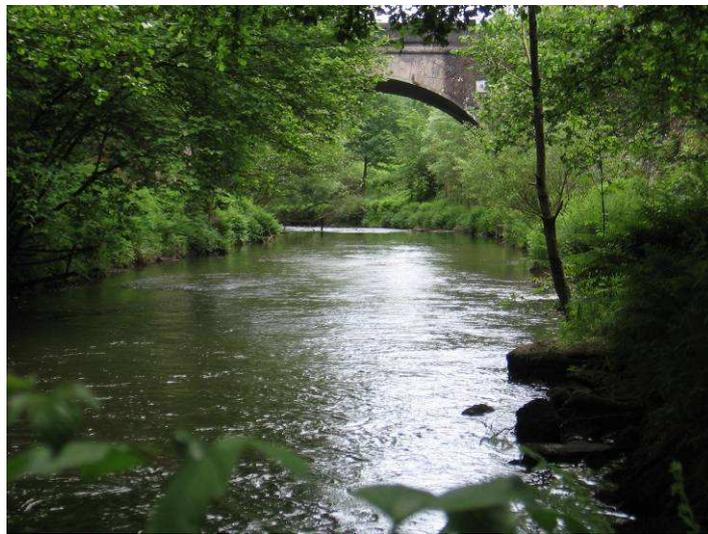




Dossier Définitif de Candidature

Tome 2.2 : Programme d'actions du bassin versant Côney



Dossier réalisé par :



En collaboration avec les Communautés
de Communes du territoire

Avec le concours des partenaires techniques et financiers :



Volet d'intervention du Contrat Rivière

Volet	Orientations
A : Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau	A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités
	A2 : lutter contre les pollutions d'origine agricole
	A3 : lutter contre les pollutions d'origine industrielle
	A4 : Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages
B : Préserver et restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels	B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques
	B2 : Restaurer la continuité écologique
	B3 : Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables
	B4 : Gérer les plans d'eau
	B5 : Gestion coordonnée des ouvrages
C : Prendre en compte le risque inondation et réduire l'impact des crues	C1 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes
	C2 : Informer et sensibiliser sur les risques
D : Gestion durable, concertée et globale de l'Eau	D1 : Animation, communication et sensibilisation
	D2 : Patrimoine lié à l'eau et mise en valeur des milieux aquatiques
	D3 : Suivi et bilan du contrat de rivière

Synthèse du programme d'actions

Intitulé de l'action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Commune	N° de fiche	Priorité	Coût €HT	Phase du contrat	Page
Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités							
Réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations autonomes sur le bassin versant du Cône	Collectivités	Toutes	C-A1-01	1	1 200 000	1	11
Assainissement de la commune de Fontenoy-le-Château : réactualisation du SDA et zonage	Commune de Fontenoy-le-Château	Fontenoy-le-Château	C-A1-02	2	20 000	1	13
Mise en place de plans de désherbage communaux sur les communes de Vauvillers et d'Alaincourt	Collectivité	Vauvillers et d'Alaincourt	C-A1-03	1	40 000	1	15
Volet A3 : Lutter contre les pollutions d'origine industrielle							
Etude sur les teneurs en Cuivre et Zinc dans les eaux superficielles	EPTB Saône et Doubs	Toutes	C-A3-01	1	40 000	1	18
Etude et travaux d'amélioration de la STEP de la fromagerie de Selles*	Privé	Selles	C-A3-02	1	40 000	1	20
Volet A4 : Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages							
Réduction des sources de pollutions d'origine agricole dans les aires d'alimentation de captages de la commune de Harol	Commune de Harol	Harol	C-A4-01	1	9 000	1	23
Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques							
Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau de la Prairie (APD et maîtrise d'œuvre)	CC Haute Comté	Alaincourt	C-B1-01	1	30 000 *	1 et 2	26
Restauration du Cône dans son talweg d'origine	CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle	Uriménil	C-B1-02	2	40 050	1	28
Etude et travaux de restauration morphologique du Bagnerot en aval de Bains-les-Bains	CC du Val de Vôge	Bains-les-Bains	C-B1-03	2	30 000 *	1	30
Restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur le ruisseau de Reblangotte	CC du Secteur de Dompain	Charmois-l'Orgueilleux	C-B1-04	2	150 000	1	32
Restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur le ruisseau des Auriers	CC du Secteur de Dompain	Charmois-l'Orgueilleux	C-B1-05	2	100 000	1	34
Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau de Vouécourt	à préciser	Corre, Vouécourt	C-B1-06	2	10 000 *	1 et 2	36
Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau Morte-Eau	CC de la Haute Comté	Passavant-la-Rochère	C-B1-07	2	20 000 *	1 et 2	38
Restauration des habitats aquatiques dans la traversée de Passavant-la-Rochère	Commune de Passavant-la-Rochère	Passavant-la-Rochère	C-B1-08	3	22 400	1	40
Volet B2 : Restaurer la continuité écologique							
Aménagement de 5 barrages sur la partie aval du Cône	Privé	Corre, Selles, pont du Bois, Ambieville	C-B2-01	1	600 000	1	44
Aménagement de 2 barrages sur la partie médiane du Cône	Privé	Fontenoy-le-Château, Bains les Bains	C-B2-02	1	400 000	1	46
Etude d'avant projet et travaux pour l'aménagement du Moulin Cottant (ROE3684) à Fontenoy-le-Château	CC du Val de Vôge	Fontenoy-le-Château	C-B2-03	1	150 000	1	48
Aménagement du barrage de la Forge d'Uzemain (ROE3708) sur le Cône amont	Privé/collectivité ?	Uzemain	C-B2-04	2	95 000 à 3650 000	1	50
Aménagement des ouvrages bloquants la partie aval des masses d'eaux affluentes du Cône	Privé/collectivité ?	Fontenoy-le-Château, Bains les Bains, Trémonzey, Montmotier	C-B2-05	2	100 000	1	52
Restauration de la continuité écologique sur les ruisseaux Aître et Cône	Privé/collectivité	Xertigny, Uzemain	C-B2-06	2	70 000	1	54
Restauration de la continuité écologique sur le Cône amont	Privé/collectivité	Uzemain, Uriménil, Dounoux	C-B2-07	2	80 000	1	56
Aménagement de 3 ouvrages sur le Récourt	Privé/collectivité ?	La Chapelle-aux-Bois	C-B2-08	2	70 000	1	58
Aménagement d'un seuil dans la traversée de Fontenoy-le-Château	Privé	Fontenoy-le-Château	C-B2-09	2	50 000	1	60
Aménagement d'un ouvrage en aval du ruisseau de morillon	Privé/collectivité ?	Pont-du-Bois	C-B2-10	3	25 000	1	62
Volet B3 : Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables							
Acquisition de 2 étangs, étude et travaux de restauration éco-morphologique	CSL 88	Charmois-l'Orgueilleux	C-B3-01	1	155 000	1	65
Volet B5 : Gestion coordonnée des ouvrages							
Mettre en place une meilleure gestion des ouvrages de surverse du canal des Vosges sur le ruisseau des Sept Pêcheurs	à préciser	Girancourt, Uzemain	C-B5-01	1	20 000	1	68
Etude visant à mettre en place une meilleure gestion des ouvrages sur le Cône	EPTB Saône et Doubs ?	-	C-B5-02	1	30 000	1	70

Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestiques et des collectivités							
Assainissement de la commune de Fontenoy-le-Château	Fontenoy-le-Château	Fontenoy-le-Château	C-A1-04	2	à préciser	2	73
Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques							
Programme de restauration et d'entretien raisonné des affluents du Cône	Collectivités	Collectivités	C-B1-09	3	à préciser	2	76
Volet B2 : Restaurer la continuité écologique							
Reconnexion du ruisseau de Francogney au Cône par la création d'un passage sous le canal des Vosges	à préciser	Harsault	C-B2-11	2	120 000	2	79
Aménagement de 2 ouvrages sur le ruisseau des Arsondieux	Privé/collectivité	Fontenoy-le-Château	C-B2-12	3	à préciser	2	81
Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Jeandain	Privé/collectivité	Les Voivres	C-B2-13	3	à préciser	2	83
Restaurer la continuité écologique au niveau de 2 plans d'eau sur le ruisseau des Colnots	Privé/collectivité	Uzemain	C-B2-14	3	à préciser	2	85
Restaurer la continuité écologique au niveau de 2 plans d'eau sur le ruisseau de Thiéluze	Privé/collectivité	Uzemain	C-B2-15	3	à préciser	2	87
Aménagement du seuil de la prise d'eau du Moulin de la Ricane	Privé/collectivité	Harsault	C-B2-16	3	22 000	2	89
Aménagement de plusieurs plans d'eau sur le ruisseau de Falvinfoing	Privé/collectivité	Trémonzey	C-B2-16	3	à préciser	2	91

* Le coût estimé de la fiche action s'étend uniquement sur l'étude d'avant projet

Fiche action faisant l'objet d'une bonification ou d'une garantie de taux ou d'une aide spécifique de l'AERMC

Tableau récapitulatif des actions, des coûts et des aides financières

➤ *Le bilan financier par thématiques d'actions*

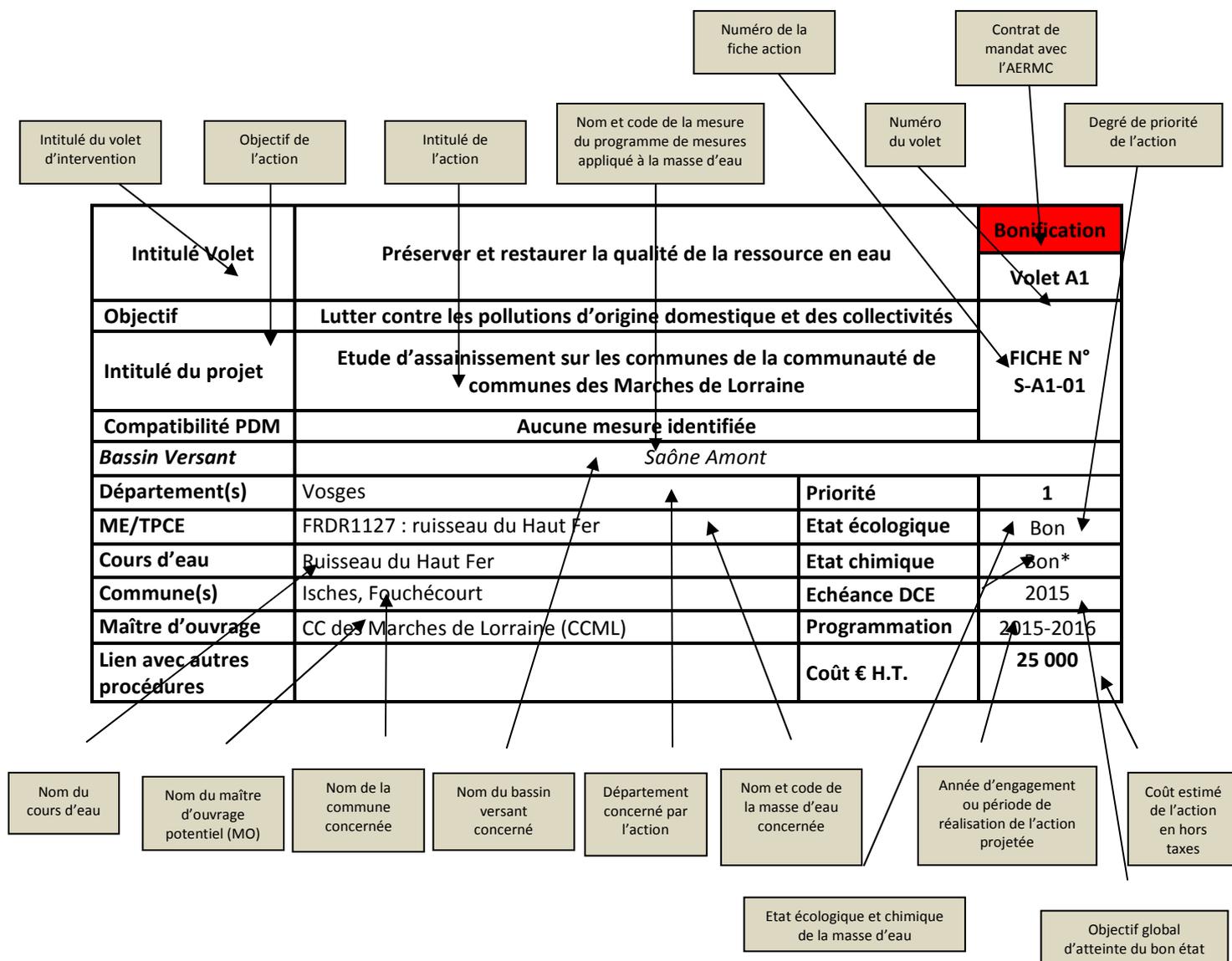
Au total 27 fiches actions seront à mettre en œuvre sur le bassin versant du Cône, ce qui représente un coût de **3 871 450 € HT** soit **4 645 740 € TTC**.

Volet	Orientation	€ HT	€ TTC	Total € HT	Total € TTC	Total %
A	A1	1 260 000	1 512 000	1 349 000	1 618 8000	35%
	A3	80 000	96 000			
	A4	9 000	10 800			
B	B1	222 450	266 940	2 522 450	3 026 940	65%
	B2	2 095 000	2 514 000			
	B3	155 000	186 000			
	B5	50 000	60 000			
Total		3 871 450	4 645 740	3 871 450	4 645 740	100%

➤ Le financement prévisionnel détaillé des actions 2015-2017

Intitulé de l'action	Bassin versant	code fiche action	Priorité action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût total prévisionnel €HT	2015							2016							2017							Total subvention AERM C 2015-2017	Total bonus 2015-2017	Enveloppe SUR	Aide spécifique Contrepartie 2015-2017	Total subvention CG88	Total subvention CG70	Total subvention Région BFC	Total subvention IND																
						Coût prévisionnel €HT	Aide classique AERM C (1)	Bonus AERM C (2)	SUR (3)	CG 88	CG 70	Région BFC	IND	Coût prévisionnel €HT	Aide classique AERM C (1)	Bonus AERM C (2)	SUR (3)	CG 88	CG 70	Région BFC	IND	Coût prévisionnel €HT	Aide classique AERM C (1)	Bonus AERM C (2)	SUR (3)	CG 88									CG 70	Région BFC	IND													
Réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations autonomes sur le bassin versant du Cône	Cône	C-A101	P1	Collectivités	1200 000	400 000	forfait 162 500					(4)	0	0	0	117 500	400 000	forfait 162 500							(4)	0	0	0	117 500	400 000	forfait 162 500							(4)	0	0	0	352 500								
Assainissement de la commune de Fontenoy-le-Château : réactualisation du SDA et zonage	Cône	C-A102	P2	Commune de Fontenoy-le-Château	20 000	20 000	50%	10 000					0	0	0	0	0									0	0	0	0	0										0	0	0	0							
Mise en place de plans de désherbage communaux sur les communes de Vauvillers et d'Alaincourt	Cône	C-A103	P1	Communes de Vauvillers et d'Alaincourt	40 000	5 000	80%	4 000					0	0	0	0	15 000	80%	12 000							0	0	0	0	20 000	80%	16 000							0	0	0	0								
Volet A1: Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités					1260 000	425 000		175 500					0	0	0	117 500	415 000		174 500						0	0	0	0	117 500	420 000		178 500					0	0	0	0	117 500	529 500				0	0	0	352 500	
Etude sur les teneurs en Cuivre et Zinc dans les eaux superficielles	Cône	C-A3-01	P1	EPTB Saône et Doubs	40 000	0							0	0	0	0	40 000	50%	20 000						(4)	(4)	(4)	12 000	0												0	0	0	0						
Etude et travaux d'amélioration de la STEP de la fromagerie de Selles	Cône	C-A3-02	P1	Propriétaire	40 000	40 000	70%	28 000					0	0	0	0	0									0	0	0	0	0										0	0	0	0							
Volet A2: Lutter contre les pollutions d'origine agricole					80 000	40 000		28 000					0	0	0	0	40 000		20 000						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Réduction des sources de pollutions d'origine agricole dans les aires d'alimentation de captages de la commune de Harol	Cône	C-A4-01	P1	Commune de Harol	9 000	3 000	80%	2 400					0	0	0	0	3 000	80%	2 400							0	0	0	0	3 000	80%	2 400								0	0	0	0							
Volet A3: Lutter contre les pollutions d'origine industrielle					9 000	3 000		2 400					0	0	0	0	3 000		2 400						0	0	0	0	3 000		2 400								0	0	0	0	0							
Synthèse des coûts du volet A : préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau					1349 000	468 000		206 900					0	0	0	117 500	458 000		196 900						0	0	0	0	117 500	423 000		180 900						0	0	0	0	117 500	584 700				0	0	0	364 500
Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau de la Prairie (APD et maîtrise d'œuvre)	Cône	C-B101	P1	CC Haute Comté	30 000	0		0					0	0	0	0	30 000	50%	15 000	30%	9 000				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Restauration du Cône dans son talweg d'origine sur la commune d'Uriménil	Cône	C-B102	P2	CC de la Vêge vers les Rives de la Moselle	40 050	15 300	50%	8 150	30%	4 890			0	0	0	0	15 000	50%	9 000	30%	5 400				0	0	0	0	0	5 750	50%	2 875	30%	1 725								0	0	0	0					
Etude et travaux de restauration morphologique du Bagnoret en aval de Bains-les-Bains	Cône	C-B103	P2	CC du Val de Vêge	30 000	0		0					0	0	0	0	30 000	50%	15 000	30%	9 000				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur le ruisseau de Reblangotte	Cône	C-B104	P2	CC de Dompaire	45 000	10 000	50%	5 000	10%	1 000			2 000	0	0	0	20 000	50%	10 000	10%	2 000				4 000	0	0	0	0	15 000	50%	7 500	10%	1 500							3 000	0	0	0	0					
Restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur ruisseau des Aurières	Cône	C-B105	P2	CC de Dompaire	20 000	0		0					0	0	0	0	10 000	50%	5 000	10%	1 000				2 000	0	0	0	0	10 000	50%	5 000	10%	1 000							2 000	0	0	0	0					
Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau de Voûgécourt	Cône	C-B106	P2	CC les Hauts du Val de Saône ?	15 000	15 000	50%	7 500	30%	4 500			0	0	0	0	0								0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau Morle-Eau	Cône	C-B107	P2	CC Haute Comté	20 000	20 000	50%	10 000	30%	6 000			0	0	0	0	0								0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Restauration des habitats aquatiques dans la traversée de Passavant-la-Rochère	Cône	C-B108	P3	Passavant-la-Rochère	22 400	0		0					0	0	0	0	5 000	50%	2 500						0	(4)	(4)	1 500	17 400	50%	8 700										0	(4)	(4)	5 220	11 200	0	0	(4)	(4)	6 720
Volet B1: Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques					222 450	61 300		30 650		15 390			2 000	0	0	0	115 000		56 500		26 400				6 000	(4)	(4)	1 500	48 150		24 075		4 225					5 000	(4)	(4)	5 220	15 000	47 015	0	15 000	(4)	(4)	6 720		
Aménagement de 5 barrages sur la partie aval du Cône	Cône	C-B2-01	P1	Privé	600 000	600 000	50 à 80%	300 000 à 480 000					0	0	0	0	0								0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Aménagement de 2 barrages sur la partie médiane du Cône	Cône	C-B2-02	P1	Privé	400 000	400 000	50 à 80%	200 000 à 320 000					0	0	0	0	0								0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Etude d'avant projet et travaux pour l'aménagement du Moulin Cottant (ROE3684) à Fontenoy-le-Château	Cône	C-B2-03	P1	CC Val de Vêge ou commune	150 000	30 000	80%	24 000					0	0	0	0	0								0	0	0	0	20 000	80%	16 000													0	0	0	0			
Aménagement du barrage de la Forge d'Uzemain (ROE3708) sur le Cône amont	Cône	C-B2-04	P2	Privé/collectivité	365 000	0							0	0	0	0	365 000	60 à 80%	219 000 à 292 000						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Aménagement des ouvrages bloquants la partie aval des masses d'eau affluents du Cône	Cône	C-B2-05	P2	Privé/collectivité	100 000	0							0	0	0	0	100 000	60 à 80%	60 000 à 80 000						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Restauration de la continuité écologique sur les ruisseaux Aître et Cône	Cône	C-B2-06	P2	Privé/collectivité	70 000	20 000	60 à 80%	12 000 à 16 000					0	4 000	0	0	50 000	60 à 80%	30 000 à 40 000						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Restauration de la continuité écologique sur le Cône amont	Cône	C-B2-07	P2	Privé/collectivité	80 000	20 000	60 à 80%	12 000 à 16 000					0	4 000	0	0	60 000	60 à 80%	36 000 à 48 000						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Aménagement de 3 ouvrages sur le Récourt	Cône	C-B2-08	P2	Privé/collectivité	70 000	0							0	0	0	0	0								0	0	0	0	70 000	60% à 80%	42 000 à 56 000																			
Aménagement d'un seuil dans la traversée de Fontenoy-le-Château	Cône	C-B2-09	P2	Privé/collectivité	50 000	0							0	0	0	0	50 000	50-80%	25 000 à 40 000						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Aménagement d'un ouvrage en aval du ruisseau de morillon (O.M.o.03)	Cône	C-B2-10	P3	Privé/collectivité	25 000	25 000	50 à 80%	12 500 à 20 000					0	(4)	(4)	7 500	0								0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur le ruisseau de Reblangotte	Cône	C-B104	P2	CC de Dompaire	105 000	25 000	60%	15 000					5 000	0	0	0	40 000	60%	24 000						8 000	0	0	0	0	40 000	60%	24 000									8 000	0	0	0	0					
Restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur ruisseau des Aurières	Cône	C-B105	P2	CC de Dompaire	80 000	20 000	60%	12 000					4 000	0	0	0	30 000	60%	18 000						6 000	0	0	0	0	30 000	60%	18 000								6 000</										

Contenu et descriptif des fiches actions



Degré de priorité de l'action :

- 1 : forte
- 2 : moyenne
- 3 : faible

*état chimique ou écologique déterminé à partir de données pressions (et non à partir d'analyse qualité)

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

LES ACTIONS DE LA PHASE 1 DU CONTRAT

2015-2017

**Volet A1 : Lutter contre les pollutions
d'origine domestique et des
collectivités**

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		Volet A1
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités		FICHE N° C-A1-01
Intitulé du projet	Réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations autonomes sur le bassin versant du Côney		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Vosges, Haute Saône	Priorité	1
ME/TPCE	Toutes les masses d'eau incluses dans le bassin	Etat écologique	x
Cours d'eau	Tous les cours d'eau inclus dans le bassin	Etat chimique	x
Commune(s)	Toutes incluses dans le bassin	Echéance DCE	x
Maître d'ouvrage	Collectivités situées sur le bassin	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	1 200 000
Localisation de l'action			
Le projet porte sur toutes les communes situées dans le périmètre du bassin versant du Côney.			
Contexte et problématique			
De nombreuses communes ont adopté un zonage en non collectif sur le territoire du bassin versant du Côney. Très peu d'opérations de réhabilitation des installations en ANC ont été effectuées sur le bassin RMC.			
Description de l'action			
Il est proposé de sensibiliser les privés en vue d'une meilleure adhésion au projet dans le but de pouvoir lancer les études puis les opérations de réhabilitations des installations autonomes non conformes prioritairement. Cela consiste en la réalisation d'une mise aux normes d' environ 50 installations par communauté de communes.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Réduire les pollutions d'origine domestique Améliorer la qualité des peuplements piscicoles			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations								Coût € H.T.		Coût € T.T.C.		
1	Réalisation des études et des travaux de réhabilitations								1200000		1440000		
TOTAL								1200000		1440000			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		IND					
1	2015	Collectivité	400000	30%	120000	41%	162500	29%	117500	%		%	
1	2016	Collectivité	400000	30%	120000	41%	162500	29%	117500	%		%	
1	2017	Collectivité	400000	30%	120000	41%	162500	29%	117500	%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation					Montant € HT					
Collectivités			30%					360000					
Agence de l'Eau			Forfait (40,6%) (1)					487500					
Financeurs à déterminer (IND) (dont CG 88 et CG 70)			29,4% (4)					352000					
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Nombre d'études et de travaux réalisées à l'échelle communale				Pourcentage des installations non conformes mises aux normes à l'échelle communale				Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Accord et conventionnement avec les propriétaires													
Observations/commentaires													
Le cout estimatif se base sur les installations qui nécessitent une mise aux normes réglementaires. Le cout estimatif se base sur un prévisionnel de 150 installations sur les 3 ans pour tout le bassin. Le coût est basé sur un prévisionnel de 8000 € HT par installation.													
Etude préconisant l'action													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau selon un forfait global « étude et travaux » : 3000 € par installation réhabilitée et 250 € pour l'animation et la coordination de la démarche par installation réhabilitée (aides classiques)													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													
Il n'y a pas de politique d'aide du CG70 pour l'assainissement non-collectif.													

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		Volet A1
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités		FICHE N° C-A1-02
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Fontenoy-le-Château : réactualisation du SDA et du zonage		
Compatibilité PDM	R : Assainissement		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR693 : le côney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	le Côney	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Fontenoy-le-Château	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Commune de Fontenoy-le-Château	programmation	2015
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	20 000
Localisation de l'action			
Le projet porte sur la commune de Fontenoy-le-Château.			
Contexte et problématique			
<p>La commune de Fontenoy-le-Château compte 647 habitants. Elle a adopté un zonage en collectif mais elle ne dispose d'aucun système de traitement des eaux usées. Les rejets s'effectuent directement dans le Côney sans traitement au préalable.</p> <p>La commune souhaite mettre son assainissement en conformité.</p>			
Description de l'action			
Il est proposé de réactualiser le schéma directeur d'assainissement ainsi que le zonage d'assainissement durant la première partie du contrat de rivière.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Réduire les pollutions d'origine domestique			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Réactualisation du SDA et du zonage							20000		24000			
TOTAL							20000		24000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1	2015	Commune	20000	50%	10000	50%	10000	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Commune			50%				10000						
Agence de l'Eau (AC)			50% (1)				10000						
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Choix du zonage				Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau à un taux de 50% pour l'étude visant à réactualiser le schéma directeur d'assainissement (aide classique).													

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		
	Volet A1		
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités		
Intitulé du projet	Mise en place de plans de désherbage communaux sur les communes de Vauvillers et d'Alaincourt		FICHE N° C-A1-03
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Cône		
Département(s)	Haute-Saône	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR11025 : ruisseau de la Prairie	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	ruisseau de la Prairie	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Vauvillers ; Alaincourt	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Commune/collectivité	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	40 000
Localisation de l'action			
L'action porte sur deux communes situées sur le ruisseau de la Prairie : Alaincourt et Vauvillers.			
Contexte et problématique			
<p>Le ruisseau de la Prairie est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires. Lors de l'étude qualité des eaux réalisée en 2012, 19 molécules ont été détectées : thifensulfuron méthyl, Méso-sulfuron méthyl, AMPA, 24 D en des teneurs préoccupantes pour les milieux aquatiques. Toutefois ces concentrations restent en dessous des Normes.</p> <p>Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également pour certains une origine non agricole.</p>			
Description de l'action			
Il apparaît nécessaire d'essayer de limiter les risques de pollution des eaux par des produits phytosanitaires en sensibilisant les agents des collectivités et les élus aux risques liés à l'utilisation des pesticides et en les incitant à diminuer voire supprimer leur utilisation.			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Inciter les collectivités à de meilleures pratiques</p> <p>Diminuer la consommation de produits phytosanitaires</p> <p>Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.			Coût € T.T.C.		
1	Animation, communication pour les agents communaux							5000			6000		
2	Réalisation de plans communaux							15000			18000		
3	Acquisition de matériel (prévisionnel)							20000			24000		
TOTAL							40000			48000			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1	2015	Collectivité	5000	20%	1000	80%	4000	%		%		%	
2	2016	Collectivité	15000	20%	3000	80%	12000	%		%		%	
3	2017	Collectivité	20000	20%	4000	80%	16000	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Commune			20%				8000						
Agence de l'Eau (AC)			80% (1)				32000						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération			Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3		
1			Nombre de journées d'animation réalisées				Nombre de bulletins d'information distribués				Coût de l'opération		
2			Nombre de plans communaux réalisés				Coût de l'opération						
3			Achat de matériel				Coût du matériel acquis						
Conditions d'exécution / préalables													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Etude qualité des eaux superficielles des bassins Apace, Saône amont et Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau à un taux de 80% sur les plans de désherbage intercommunaux (aide classique).													

Volet A3 : Lutter contre les pollutions d'origine industrielle

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		Volet A3
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine industrielle		FICHE N° C-A3-01
Intitulé du projet	Etude sur les teneurs en Cuivre et Zinc dans les eaux superficielles		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Vosges et Haute-Saône	Priorité	1
ME/TPCE	Toutes les masses d'eau du bassin	Etat écologique	x
Cours d'eau	Tous les cours d'eau du bassin	Etat chimique	x
Commune(s)	Toutes les communes du bassin	Echéance DCE	x
Maître d'ouvrage	EPTB Saône et Doubs	Programmation	2015-2016
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	40 000
Localisation de l'action			
L'action se localise sur le Côney et quelques affluents en tête de bassin seront pris en compte pour l'étude.			
Contexte et problématique			
<p>L'étude qualité des eaux réalisée en 2012, révèle de fortes teneurs en Cuivre et Zinc dans les cours d'eau, en des concentrations au dessus des Normes, ce qui décline la qualité écologique du cours d'eau Côney.</p> <p>Ces produits peuvent avoir une origine naturelle, mais également anthropique.</p> <p>La Saône est également concernée par cette problématique. L'étude est à mener dans un premier temps sur le Bassin du Côney afin de déterminer si l'origine est naturelle ou anthropique.</p>			
Description de l'action			
<p>Il est proposé de réaliser un étude afin d'identifier précisément l'origine naturelle issue des fonds géochimiques des origines anthropiques (passées et actuelles).</p> <p>Des mesures qualité des eaux pourront être également réalisées afin d'affiner l'origine des teneurs relevées.</p>			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Préciser l'origine des fortes teneurs en cuivre et zinc sur le Côney</p> <p>Localiser les activités industrielles passées ou actuelles</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Réalisation de l'étude (prévisionnel)							40000		48000			
TOTAL							40000		48000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		IND					
1	2016	EPTB Saône et Doubs	40000	20%	8000	50%	20000	30%	12000	%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
EPTB Saône et Doubs			20%				8000						
Agence de l'Eau			50% (1)				20000						
Financier(s) indéterminé(s) (IND)			30%				12000						
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération			Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3		
1			Réalisation de l'étude										
Conditions d'exécution / préalables													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Etude qualité des eaux superficielles des bassins Apance, Saône amont et Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau à un taux de 50% pour l'étude (aide classique).													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													
Possibilité d'aide du CG70 au prorata du nombre de communes concernées par l'étude.													

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		Volet A3
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine industrielle		FICHE N° C-A3-02
Intitulé du projet	Etude et travaux d'amélioration de la STEP de la fromagerie de Selles		
Compatibilité PDM	R : Assainissement		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Haute-Saône	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR693 : le côney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	le Côney	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Selles	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Propriétaire	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	40 000
Localisation de l'action			
L'action concerne le site de la Fromagerie Roussey à Selles.			
Contexte et problématique			
<p>La fromagerie de Selles dispose d'un système de traitement. Cependant la STEP a des problèmes de fonctionnement et les rejets effectués au Côney par l'intermédiaire du réseau unitaire de la commune de Selles ont un impact fort.</p> <p>L'entreprise souhaite améliorer son dispositif de traitement pour réduire l'impact des rejets de la STEP.</p>			
Description de l'action			
<p>Il est proposé dans un premier temps de réaliser une étude afin de définir précisément les travaux à effectuer puis de réaliser les travaux nécessaires.</p> <p>Il est également envisager de réaliser une convention de rejet entre la commune et la fromagerie.</p>			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Améliorer la qualité de l'eau rejetée Réduire la pollution industrielle</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'optimisation et mise en service du prétraitement							40000		48000			
2	Réalisation des travaux d'amélioration de la STEP							à préciser		à préciser			
TOTAL							40000		48000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1	2014-2015	Privé	40000	30%	12000	70%	28000	%		%		%	
2	-	Privé	à préciser	%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé			30%				12000						
Agence de l'Eau (AC)			70% (1)				28000						
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude											
2		Réalisation des travaux											
Conditions d'exécution / préalables													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau à un taux de 70% pour l'étude et à un taux de 50% pour les travaux.													

**Volet A4 : Préserver les ressources en
eau brute nécessaires à l'alimentation
des captages**

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		Volet A4
Objectif	Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages		FICHE N° C-A4-01
Intitulé du projet	Réduction des sources de pollutions d'origine agricole dans les aires d'alimentation de captages de la commune de Harol		
Compatibilité PDM	R : Captages prioritaires		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	1
ME/TPCE		Etat écologique	
Cours d'eau		Etat chimique	
Commune(s)	Harol	Echéance DCE	
Maître d'ouvrage	Communes	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	9 000
Localisation de l'action			
Le projet porte sur le bassin d'alimentation de captages de la commune de Harol (source de la rochette).			
Contexte et problématique			
Le Grenelle de l'environnement a identifié les captages prioritaires, dits captages Grenelle, sur lesquels il est prioritaire de délimiter l'aire d'alimentation de captage et d'instaurer des programmes limitant les sources de pollutions diffuses. Le SDAGE Rhône Méditerranée identifie également des captages prioritaires sur lesquels il est nécessaire d'intervenir dans les meilleurs délais.			
Description de l'action			
La démarche étant engagée, l'action consiste en la mise en œuvre du programme d'actions, la mise en place d'un suivi analytique et le suivi du plan d'action.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Réduire les sources de pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages			

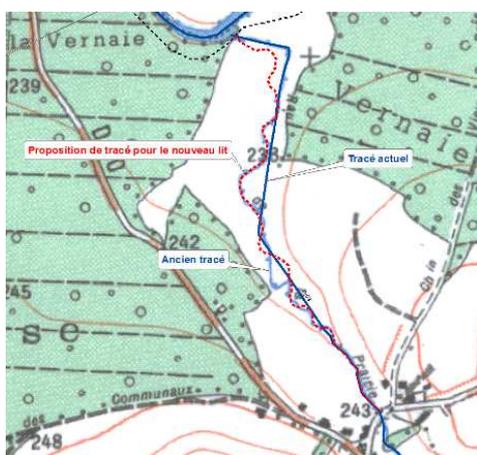
Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Mise en œuvre des programmes d'actions sur les BAC, suivi							7500		9000			
2	Suivi de la qualité des eaux brutes							1500		1800			
TOTAL							9000		10800				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1,2	2015	Commune	3000	20%	600	80%	2400	%		%		%	
1,2	2016	Commune	3000	20%	600	80%	2400	%		%		%	
1,2	2017	Commune	3000	20%	600	80%	2400	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Commune			20%				1800						
Agence de l'Eau (AC)			80% (1)				7200						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Suivi du programme d'actions				Taux de réalisations du programme d'actions				Cout total de l'opération			
2		Réalisation des suivis qualité des eaux				Amélioration de la qualité des eaux				Cout total de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Adhésion des exploitants agricoles au projet													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Taux de financement à 80% pour les études, l'animation du plan d'action et le suivi analytique. Les aides attribuées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action ne sont pas encore connues.													

**Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités
morpho-écologiques des milieux
aquatiques**

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		FICHE N° C-B1-01
Intitulé du projet	Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau de la Prairie (APD et maîtrise d'œuvre)		
Compatibilité PDM	3C17 : restaurer les Berges et/ou la ripisylve 3C16 : restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires		
Bassin Versant	Côney		
Département(s)	Haute-Saône	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR11025 : ruisseau de la Prairie	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	Ruisseau de la Prairie	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Alaincourt	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC de la Haute Comté (CCHC)	Programmation	2015-2020
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	30 000

Localisation de l'action

Le projet concerne la partie aval du ruisseau de la Prairie, sur la commune d'Alaincourt.



Contexte et problématique

Le ruisseau de la prairie est un cours d'eau qui a été rectifié lors du remembrement de 1973. Le lit mineur est rectiligne, les habitats aquatiques peu diversifiés et la ripisylve quasi inexistante. La qualité morphologique de ce cours d'eau est fortement dégradée ainsi que sa qualité écologique qui est jugée moyenne. Les peuplements piscicoles sont également fortement dégradés.

Description de l'action

Il est proposé de réaliser une étude d'avant projet visant à restaurer un lit mineur sinueux, une ripisylve fonctionnelle par plantation et d'améliorer la qualité des habitats aquatiques en mettant en place des opérations de diversification de lit mineur.

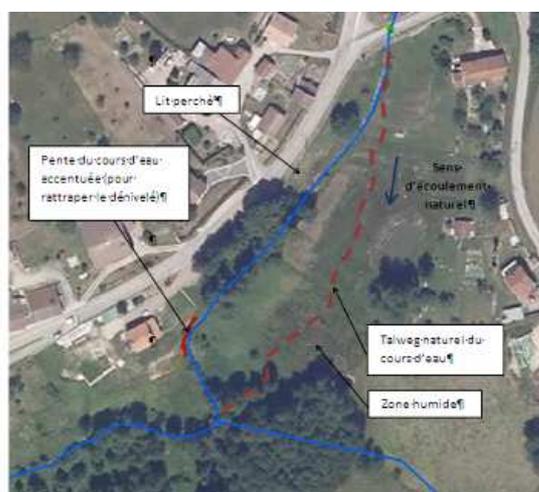
Objectifs visés /gains escomptés

- Améliorer la qualité morphologique du cours d'eau
- Améliorer la qualité de la ripisylve
- Améliorer la qualité du lit mineur et des habitats aquatiques
- Améliorer la qualité piscicole

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Animation, étude d'avant projet et DLE/ DIG						30000		36000				
2	Travaux						à précise		à préciser				
TOTAL						30000		36000					
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 70		Région FC			
1	2015-2016 ?	CCHC	30000	20%	6000	80%	24000	%		%		%	
2	2017	CCHC	0					%		%		%	
2	2018	CCHC	à préciser	%		%		%		%		%	
2	2019	CCHC	à préciser	%		%		%		%		%	
2	2020	CCHC	à préciser										
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC de la Haute Comté (CCHC)			20%				6000						
Agence de l'Eau (AC)			50%(1)				15000						
Agence de l'Eau (Bonus)			30% (2)				9000						
CG 70			%										
Région FC			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réaliser l'étude d'avant projet				Choix du scénario				Réaliser le dossier réglementaire (DLE) et la DIG			
2		Réalisation des travaux											
Conditions d'exécution / préalables													
Adhésion des propriétaires riverains et exploitants agricoles													
Observations/commentaires													
Le choix du scénario sera fonction de la faisabilité technique et financière du maître d'ouvrage potentiel et fonctions des volontés locales. Deux scénarios devront être envisagés à minima : - la restauration de ripisylve, la réalisation de travaux dans le lit mineur (recharge sédimentaire, diversification des écoulements,...) et la récréation ponctuel d'un lit naturel, - la restauration morphologique complète (reméandrement et récréation d'un lit naturel). Toutefois si les avis locaux ne sont pas en adéquation, le projet sera modifié en conséquence et seules les opérations plus classiques seront engagées : diversification du lit mineur, restauration de ripisylve.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau selon de X ^{ème} programme à hauteur de 50% (aide classique). (2) Taux d'aide AERMC bonifié, porté à 80% (50%+30%) en contrepartie :													
<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Etude » : appel d'offre lancé au 30/09/2016 ▪ « travaux » : Marché notifié + dépôt de la demande d'aide avant le 31/12/2017 													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		FICHE N° C-B1-02
Intitulé du projet	Restauration du Cône dans son talweg d'origine sur la commune d'Uriménil (APD et maîtrise d'œuvre)		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Cône		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR694 : Cône de sa source jusqu'au ruisseau d'hautmougey	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	le Cône	Etat chimique	Bon
Commune(s)	Uriménil	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC de la Vôge vers les rives de la Moselle (C2VRM)	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	40 050

Localisation de l'action



Contexte et problématique

En amont d'Uriménil, le lit principal du cours d'eau a été rectifié. Le lit du Cône à ce niveau est perché sur le versant Nord. Le fond de vallée alluviale, peu large, se trouve quelques mètres en contrebas du lit mineur actuel.

Description de l'action

Il est proposé de remettre le cours d'eau dans son talweg. Les travaux consisteront en la création, par décaissement, d'un lit mineur sinueux dans son talweg d'origine.

Objectifs visés /gains escomptés

Améliorer la qualité physique du cours d'eau
 Restaurer une zone naturelle d'expansion de crues
 Améliorer les conditions de circulation piscicole et du libre transit sédimentaire

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Animation, communication, étude d'avant projet, DLE, DIG						16300		19560				
2	Conventionnement zone humide						0		0				
3	Création d'un nouveau lit dans son talweg d'origine (300m)						18000		21600				
4	Plantation de ripisylve et diversification du lit mineur sur 250 ml						5750		6900				
TOTAL						40050		48060					
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				C2VRM		Agence de l'Eau							
1,2	2015	C2VRM	16300	20%	3260	80%	13040	%		%		%	
3	2016	C2VRM	18000	20%	3600	80%	14400	%		%		%	
4	2017	C2VRM	5750	20%	1150	80%	4600	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC de la Vôge vers les rives de la Moselle			20%				8010						
Agence de l'Eau (AC)			50%(1)				20025						
Agence de l'Eau (Bonus)			30% (2)				12015						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation du DLE				Réalisation de la DIG			
2		Surface de zones humides aquises				Surface de zones humides conventionnées							
3		Linéaire total de cours d'eau réhabilité											
		Linéaire de ripisylve plantée				Linéaire du lit mineur diversifié				Qualité physique et écologique			
Conditions d'exécution / préalables													
Accord des propriétaires riverains													
Acquisition de la zone humide ou conventionnement													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau selon de X ^{ème} programme à hauteur de 50% (aide classique).													
(2) Taux d'aide AERMC bonifié, porté à 80% (50%+30%) en contrepartie :													
<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Etude » : appel d'offre lancé au 30/09/2016 ▪ « travaux » : Marché notifié + dépôt de la demande d'aide avant le 31/12/2018 													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		FICHE N° C-B1-03
Intitulé du projet	Etude et travaux de restauration morphologique du Bagnerot en aval de Bains-les-Bains		
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR10136 : ruisseau du Bagnerot	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	le Côney	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Bains-les-Bains	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC du Val de Vôge (CCVV)	Programmation	2016-2018
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	30 000
Localisation de l'action			
			
Contexte et problématique			
<p>Sur ce tronçon en aval de Bains les Bains, le cours d'eau a été très perturbé lors de la création de la retenue d'eau et de l'usine. Il en résulte aujourd'hui, à l'amont un cours d'eau qui s'établit dans des dépôts sableux et bordé en rive gauche par un mur et à l'aval un lit mineur totalement artificialisé.</p>			
Description de l'action			
<p>L'objectif sur ce tronçon consiste à réaliser une étude d'avant projet afin de définir précisément les opérations nécessaires pour recréer un nouveau lit qui affichera les caractéristiques d'une morphologie variée et de qualité</p>			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Définir précisément les actions prioritaires à engager afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les fonds et des écoulements - Restaurer la ripisylve et sa fonctionnalité - Restaurer la qualité du milieu naturel - Restaurer la continuité écologique - Rattraper l'entretien 			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Communication, sensibilisation, étude avant projet et DIG/DLE						30000		36000				
2	Engagement des travaux (prévisionnel)						à préciser		à préciser				
3													
4													
TOTAL						30000		36000					
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88		FEDER			
1	2016	CCVV	30000	20%	6000	80%	24000	%		%		%	
2	2018	CCVV	à préciser	20%		80%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC du Val de Vêge (CCVV)			20%				6000						
Agence de l'Eau (AC)			50%(1)				15000						
Agence de l'Eau (Bonus)			30% (2)				9000						
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation des dossiers réglementaires							
2		Réalisation des travaux préconisés				Qualité morphologique du tronçon				Continuité écologique			
Conditions d'exécution / préalables													
L'Accord du propriétaire riverain sera nécessaire pour engager la démarche. Il est précisé que le propriétaire a également un projet sur ce site. Il devrait contacter les services de l'Etat et le préfet pour en discuter en 2015. Si le projet n'est pas retenu, l'opération de restauration de la morphologie sur ce tronçon de cours d'eau lui sera proposée.													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux sera précisé à l'issue de l'étude.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau selon de X ^{ème} programme à hauteur de 50% (aide classique). (2) Taux d'aide AERMC bonifié, porté à 80% (50%+30%) en contrepartie de l'engagement de l'étude avant le 31/12/2016 et du dépôt de la demande d'aide pour les travaux avant le 31/12/2017.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques Restaurer la continuité écologique		FICHE N° C-B1-04
Intitulé du projet	Restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur le ruisseau de Reblangotte (APD, maîtrise d'œuvre et travaux)		
Compatibilité PDM	3C16 : restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires 3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
<i>Bassin Versant</i>	Cône		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR10362 : ruisseau des Sept pêcheurs (Reblangotte inclus)	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	le Reblangotte	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Harol	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	CC du Secteur de Dompain (CCSD)	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	150 000
Localisation de l'action			
			
Contexte et problématique			
<p>Le ruisseau de Reblangotte est un cours d'eau dégradé localement : la partie amont du ruisseau de Reblangotte est de mauvaise qualité physique : tracé globalement rectiligne à l'aval de Harol, habitats peu diversifiés, ripisylve discontinue voire absente, impact du piétinement par les bovins.</p> <p>Ce cours d'eau est également classé au titre de la liste 2, ce qui implique que tout obstacle à la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) doit être rendu franchissable au plus tard d'ici 2018.</p>			
Description de l'action			
<p>Il est proposé de mettre en place un programme de restauration sur ce cours d'eau qui prendra aussi en compte les enjeux liés à la continuité écologique.</p>			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Restaurer la ripisylve et sa fonctionnalité Restaurer la qualité du milieu naturel Restaurer la continuité écologique</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Communication, sensibilisation, étude avant projet et DIG/DLE							35000		42000			
2	Engagement des travaux (prévisionnel)							115000		138000			
TOTAL							150000		180000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1	2015	CCSD	35000	20%	7000	60%	21000	20%	7000	%		%	
2	2016	CCSD	60000	20%	12000	60%	36000	20%	12000	%		%	
2	2017	CCSD	55000	20%	11000	60%	33000	20%	11000	%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC du Secteur de Dompaire (CCSD)			20%				5300						
Agence de l'Eau (morphologie)			60% (50%+10%) (1)				27000						
Agence de l'Eau (continuité écologique)			60% (2)				63000						
CG 88			20% (4)				30000						
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation des dossiers réglementaires (DIG/DLE)				Coût de l'étude			
2		Réalisation des travaux				Coût des travaux							
Conditions d'exécution / préalables													
Accord des propriétaires riverains et de la collectivité													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
<p>(1) Taux d'aide AERMC bonifié, porté à 60% (50%+10%) en contrepartie de l'engagement des travaux de restauration morphologique avant le 31/12/2017</p> <p>(2) Garantie du taux de financement à 60% en contrepartie de l'engagement des travaux de restauration de la continuité avant le 31/12/2017.</p> <p>(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.</p>													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques Restaurer la continuité écologique		FICHE N° C-B1-05
Intitulé du projet	Restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur le ruisseau Auriers		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Cône		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR10463 : ruisseau des Auriers	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau des Auriers	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Charmois-l'Orgueilleux	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC du Secteur de Dompaire (CCSD) ?	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	100 000
Localisation de l'action			
Le projet se situe sur la commune de Charmois-l'Orgueilleux.			
Contexte et problématique			
<p>Le ruisseau des Auriers est globalement de bonne qualité morphologique hormis dans la traversée du village de Charmois-l'Orgueilleux où sa qualité est jugée moyenne. Le ruisseau est alors marqué par une dégradation de la ripisylve liés au piétinement des berges par les bovins.</p> <p>De plus la libre circulation piscicole et sédimentaire est interrompue par des ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique.</p>			
Description de l'action			
Il est proposé de mettre en défens les berges du ruisseau, de restaurer une ripisylve adaptée et de restaurer la continuité écologique en effaçant ou en aménageant les obstacles.			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Restaurer la ripisylve et sa fonctionnalité</p> <p>Restaurer la qualité du milieu naturel</p> <p>Restaurer la continuité écologique</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Communication, sensibilisation, étude avant projet et DIG/DLE						20000		24000				
2	Engagement des travaux (prévisionnel)						80000		96000				
3													
TOTAL						100000		120000					
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1	2015	CCSD	20000	20%	4000	60%	12000	20%	4000	%		%	
2	2016	CCSD	40000	20%	8000	60%	24000	20%	8000	%		%	
2	2017	CCSD	40000	20%	8000	60%	24000	20%	8000	%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC du Secteur de Dompaire (CCSD)			20%				20000						
Agence de l'Eau (morphologie)			60% (50%+10%) (1)				12000						
Agence de l'Eau (continuité écologique)			60% (2)				48000						
CG 88			20% (4)				20000						
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation des dossiers réglementaires (DIG/DLE)				Coût de l'étude			
2		Réalisation des travaux				Coût des travaux							
Conditions d'exécution / préalables													
Accord des propriétaires riverains et de la collectivité													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Taux d'aide AERMC bonifié, porté à 60% (50%+10%) en contrepartie de l'engagement des travaux de restauration morphologique avant le 31/12/2017													
(2) Garantie du taux de financement à 60% en contrepartie de l'engagement des travaux de restauration de la continuité avant le 31/12/2017.													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		FICHE N° C-B1-06
Intitulé du projet	Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau de Vougécourt		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Haute-Saône	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR693 : le côney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau de Vougécourt	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Vougécourt, Corre	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	à préciser	Programmation	2015-2016
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	15 000
Localisation de l'action			
L'action se localise sur un affluent du Côney aval en rive droite, le ruisseau de Vougécourt, à fort enjeu piscicole.			
Contexte et problématique			
Le ruisseau de Vougécourt est un affluent rive droit du Côney (FRDR693). Ce ruisseau possède encore des caractéristiques piscicoles intéressantes. Toutefois les habitats aquatiques de ce cours d'eau sont ponctuellement dégradés : lit quelque peu encaissé, berge et ripisylve localement piétinée, lit colmaté.			
Description de l'action			
L'objectif sur ce secteur consiste à réaliser une étude d'avant projet afin de définir précisément les opérations nécessaires pour améliorer la qualité des habitats aquatiques. En seconde phase du contrat, des opérations d'aménagement et de restauration du milieu seront engagées.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Restaurer et préserver la qualité du milieu naturel			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Animation, étude d'avant projet et DIG							15000		18000			
2	Engagement des travaux (prévisionnel)							à préciser		à préciser			
TOTAL							15000		18000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1	2015	à préciser	15000	20%	3000	80%	12000	%		%		%	
2	2018	à préciser	à préciser	20%		80%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC HVS ?			20%				3000						
Agence de l'Eau (AC)			50%(1)				7500						
Agence de l'Eau (Bonus)			30% (2)				4500						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation des dossiers réglementaires (DIG/DLE)				Nombre de journées d'animation organisées			
Conditions d'exécution / préalables													
Adhésion des propriétaires riverains et exploitants agricoles													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau selon de X ^{ème} programme à hauteur de 50% (aide classique). (2) Taux d'aide AERMC bonifié, porté à 80% (50%+30%) en contrepartie de l'engagement de l'étude avant le 31/12/2015 et du dépôt de la demande d'aide pour des travaux avant le 31/12/2017.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		FICHE N° C-B1-07
Intitulé du projet	Etude et travaux de restauration morphologique du ruisseau Morte-Eau		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Haute-Saône	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR11624 : ruisseau Morte-eau	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	ruisseau Morte-eau	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Passavant la-Rochère	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC de la Haute-Comté (CCHC)	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	20 000
Localisation de l'action			
L'action se localise sur le ruisseau Morte-Eau et ses affluents.			
Contexte et problématique			
<p>La qualité morphologique du ruisseau Morte-Eau est globalement bonne hormis sur quelques secteurs très localisés. Sa qualité écologique est jugée en bon état (analyse de 2012). Les données piscicoles indiquent un peuplement plutôt en bon état dans la partie amont du ruisseau mais dégradé dans sa partie aval. L'étude hydrogéomorphologique sur le bassin du Côney met également en évidence la présence d'obstacles à la continuité écologique sur ce cours d'eau.</p> <p>La dégradation des peuplements piscicoles pourrait être lié à différents facteurs : présence de plans d'eau et mauvaise gestion, présence d'obstacles à la continuité écologique,...</p>			
Description de l'action			
<p>L'objectif sur ce secteur consiste à réaliser une étude d'avant projet afin de préciser les facteurs d'altérations et de définir les opérations nécessaires pour améliorer la qualité des habitats aquatiques.</p> <p>En seconde phase du contrat, des opérations d'aménagement et de restauration du milieu seront engagées.</p>			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Améliorer la qualité des peuplements piscicoles Restaurer la continuité écologique Améliorer les connaissances sur les impacts thermiques des plans d'eau, Limiter l'impact des plans d'eau Restaurer et préserver la qualité du milieu naturel</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Animation, étude d'avant projet et DIG							20000		24000			
2	Engagement des travaux (prévisionnel)							à préciser		à préciser			
TOTAL							20000		24000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1	2015	CCHC	20000	20%	4000	80%	16000	%		%		%	
2	2018	CCHC	à préciser	20%		80%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CCCHC			20%				4000						
Agence de l'Eau (AC)			50%(1)				10000						
Agence de l'Eau (Bonus)			30% (2)				6000						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation des dossiers réglementaires (DIG/DLE)				Coût de l'étude			
2		Réalisation des travaux				Coût des travaux							
Conditions d'exécution / préalables													
Adhésion des propriétaires riverains et exploitants agricoles													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau selon de X ^{ème} programme à hauteur de 50% (aide classique).													
(2) Taux d'aide AERMC bonifié, porté à 80% (50%+30%) en contrepartie de l'engagement de l'étude avant le 31/12/2015 et du dépôt de la demande d'aide pour des travaux avant le 31/12/2017.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		FICHE N° C-B1-08
Intitulé du projet	Restauration des habitats aquatiques dans la traversée de Passavant-la-Rochère		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Cônej		
Département(s)	Haute-Saône	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR11624 : ruisseau Morte-Eau	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau de la Noue Châtelain	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Passavant-la-Rochère	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Commune de Passavant-la-Rochère ?	programmation	2016-2018
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	22 400
Localisation de l'action			
 			
Contexte et problématique			
<p>La noue Châtelain est un petit affluent en rive gauche du ruisseau de Morte-Eau. Dans la traversée de Passavant-la-Rochère, le ruisseau est artificialisé : à l'amont, les berges en rive gauche sont constituées du mur de soutènement de la route, en rive droite les murs de certaines maisons limitent parfois le lit mineur. Les habitats sont très peu diversifiés. L'aspect visuel du cours d'eau est dégradé.</p>			
Description de l'action			
<p>Il s'agit de mener des opérations en vue d'améliorer la qualité morphologique et paysagère du cours d'eau et de diversification des habitats aquatiques du lit mineur par pose de blocs, déflecteurs, banquettes. Sur les 330 m restant de la traversée urbaine, le lit d'étiage étant déjà plus resserré, la solution d'implanter des petits déflecteurs rustiques est plus appropriée.</p>			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Améliorer la qualité physique et paysagère Améliorer la qualité des habitats aquatiques</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Communication, sensibilisation, étude d'avant projet et DIG/DLE						5000		6000				
2	Diversification du lit mineur						11400		13680				
3	Suivis des données milieux (avant travaux et après)						6000		7200				
TOTAL						22400		26880					
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		IND					
1	2016	commune	5000	20%	1000	50%	2500	30%	1500	%		%	
2,3	2017	commune	17400	20%	3480	50%	8700	30%	5220	%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
commune de Passavant-la-Rochère			20%				4480						
Agence de l'Eau (AC)			50%				11200						
Financeurs à déterminer (CG 70 ?)			30%				6720						
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2			Indicateur 3					
1		Réalisation de l'étude			Réalisation des dossiers réglementaires								
2		Réalisation des travaux			Linéaire de cours d'eau réhabilité			Qualité physique					
3		Qualité écologique											
Conditions d'exécution / préalables													
Accord des propriétaires riverains													
Réalisation d'une étude hydraulique en vue de s'assurer que les modifications dans le lit mineur n'auront pas d'impacts aggravants significatifs sur le risque d'inondation.													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits													
Possibilité d'aide du CG70 à un taux maximum de 30 % si la maîtrise d'ouvrage est portée par une Communauté de Commune, pas d'aide si elle est portée par la commune.													

Volet B2 : Restaurer la continuité écologique

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
	Objectif	Restaurer la continuité écologique	
Intitulé du projet	Aménagement de 5 barrages sur la partie aval du Cône		FICHE N° C-B2-01
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	Cône		
Département(s)	Haute-Saône	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR693 : le cône du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	le Cône	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Corre, Selles, Pont du Bois, Ambieville	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Privé	Programmation	2015-2016
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2 Ouvrage grenelle lot 2	Coût € H.T.	600 000

Localisation de l'action



Contexte et problématique

Sur la partie aval du Cône, la plupart des ouvrages posant des problèmes de continuité écologique ont été listés au titre du Grenelle de l'environnement (lot 2) et au titre du nouveau classement des cours d'eau en liste 2. Au total, 5 barrages sont concernés dont 3 ont encore une vocation hydroélectrique. La hauteur de chute de ces barrages varie entre 1.50 et 3 mètres.

Les ouvrages concernés sont : le barrage du GLACIS (ROE21869), la micro-centrale de Pont-du-Bois (ROE14092), la micro-centrale du Moulin de Selles (ROE14118), le barrage du MOULIN DES BRUAUX (ROE15122) et le barrage DROUOT (ROE13616).

Description de l'action

Il est proposé de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement, puis de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.

Objectifs visés /gains escomptés

Limiter le cloisonnement du cours d'eau
Rétablir la libre circulation piscicole (et sédimentaire si possible)

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.	Coût € T.T.C.				
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire							100000	120000				
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel 100 000€/ouvrage)							500000	600000				
TOTAL							600000	720000					
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1,2	2015	privés	600000	20-50%	80000 à 120000	50-80%	300000 à 480000	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé			20 à 50%				120000 à 300000						
Agence de l'Eau			50 à 80 % (1)				300000 à 480000						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération	Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3				
1	Nombre d'études réalisées				Nombre de dossiers Loi sur l'Eau réalisés (DLE)								
2	Nombre de travaux d'aménagements préconisés réalisés				Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)				Linéaire de cours d'eau décloisonné par aménagement				
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement.													
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (DLE).													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de chaque étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
	Objectif	Restaurer la continuité écologique	
Intitulé du projet	Aménagement de 2 barrages sur la partie médiane du Côney		FICHE N° C-B2-02
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	Côney		
Département(s)	Vosges	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR693 : le côney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	le Côney	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Le Magny, Fontenoy-le-château, Bains-les-Bains	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Privé	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2 Ouvrage grenelle lot 2	Coût € H.T.	400 000

Localisation de l'action



ROE3671



ROE3680

Contexte et problématique

Juste en amont des ouvrages Grenelle situés en Haute Saône, 3 barrages posent des problèmes de continuité écologique et ils ont été listés au titre du nouveau classement des cours d'eau en liste 2. Ils sont situés dans les Vosges. Ces ouvrages ont encore une vocation hydroélectrique.

La restauration de la continuité écologique est déjà en cours sur un de ces obstacles : le barrage du Gros Moulin (ROE3700).

Les deux autres obstacles sont : la Pipée (ROE3680) et la Manufacture Royale de Bains les Bains (ROE3671). La hauteur de chute de ces deux barrages varie entre 3 et 4 mètres.

L'étude d'avant projet d'aménagement pour restaurer la continuité écologique est déjà réalisée pour le barrage de la Pipée et elle est en cours de réalisation sur le barrage de la Manufacture.

Description de l'action

Il est proposé de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la dévalaison au niveau du barrage de la Pipée et à la restauration de la continuité écologique sur le barrage de la Manufacture Royale.

Objectifs visés /gains escomptés

Limiter le cloisonnement du cours d'eau
Rétablir la continuité écologique

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)							400000		480000			
TOTAL							400000		480000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1	2015	privé	400000	20-50%	80000 à 200000	50-80%	200000 à 320000	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé			20 à 50%				80000 à 200000						
Agence de l'Eau			50 à 80 % (1)				200000 à 320000						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération			Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3		
1			Nombre de travaux d'aménagements préconisés réalisés				Linéaire de cours d'eau décloisonné par aménagement				Coût de l'opération		
2													
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement.													
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (DLE).													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de chaque étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° C-B2-03
Intitulé du projet	Etude d'avant projet et travaux pour l'aménagement du Moulin Cottant (ROE3684) à Fontenoy-le-Château		
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	Côney		
Département(s)	Vosges	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR693 : le côney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	le Côney	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Fontenoy-le-Château	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Commune/CC du Val de Vôge (CCVV)	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	150 000

Localisation de l'action



ROE3684 : barrage du moulin Cottant

Contexte et problématique

Le barrage du moulin Cottant (ROE3684) est situé dans la partie médiane du Côney sur la commune de Fontenoy-le-Château. Ce barrage situé en amont du moulin Cottant (ancienne scierie) est composé d'un déversoir béton et d'un système de vannes. L'ouvrage est plutôt en bon état et son dénivelé est d'approximativement 2 m. Ce seuil constitue un obstacle à la continuité piscicole et au transit sédimentaire.

Cet ouvrage constitue un point de blocage et doit donc être mis en conformité avec la réglementation au titre du rétablissement de la continuité écologique.

Description de l'action

Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement piscicole.

Puis dans un second temps, de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.

Objectifs visés /gains escomptés

Limiter le cloisonnement du cours d'eau
Rétablir la libre circulation piscicole

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire							30000		36000			
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)							120000		124000			
TOTAL							150000		160000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1	2015	collectivité	30000	20%	6000	80%	24000	%		%		%	
2	2017	collectivité	120000	20%	24000	80%	96000	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Collectivité			20%				30000						
Agence de l'Eau			80% (1)				120000						
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation du dossier réglementaire Loi sur l'Eau (DLE)							
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés				Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)				Linéaire de cours d'eau décloisonné			
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement (passe à poisson ou rampe rugueuse) Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (DLE).													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de chaque étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Taux d'aide AERMC garantie à 80% en contrepartie du dépôt de la demande d'aide pour les travaux au 31/12/2016.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables			Volet B2
	Objectif	Restaurer la continuité écologique		
Intitulé du projet	Aménagement du barrage de la Forge d'Uzemain (ROE3708) sur le Côney amont			FICHE N° C-B2-04
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée			
Bassin Versant	Côney			
Département(s)	Vosges	Priorité	2	
ME/TPCE	FRDR694 : Côney de sa source jusqu'au d'hautmougey	Etat écologique	Moyen	
Cours d'eau	le Côney	Etat chimique	Bon	
Commune(s)	Uzemain	Echéance DCE	2021	
Maître d'ouvrage	Privé/ Collectivité ?	Programmation	2015-2017	
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	95 000 à 365 000	
Localisation de l'action				
				
Contexte et problématique				
<p>La forge d'Uzemain est située sur la partie amont du Côney. Elle n'utilise plus l'hydroélectricité. L'ouvrage est composé d'un système de vannes, plutôt en bon état et son dénivelé est d'approximativement 2 m. Ce seuil constitue un obstacle à la continuité piscicole et au transit sédimentaire.</p> <p>Cet ouvrage constitue un point de blocage et doit donc être mis en conformité avec la réglementation au titre du rétablissement de la continuité écologique.</p>				
Description de l'action				
<p>Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement. Puis, dans un second temps, de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.</p>				
Objectifs visés /gains escomptés				
<p>Limiter le cloisonnement du cours d'eau Rétablir la libre circulation piscicole et sédimentaire</p>				

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire							15000		18000			
2	Maitrise d'œuvre et travaux prévisionnels (suppression et mesures compensatoires)							350000		420000			
TOTAL							365000		438000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1,2	2016	Privé/Collectivité ?	95000 à 365000	20-40%	73000 à 146000	60-80%	219000 à 292000	0-20%	0 à 73000	%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
privé			20 à 40%				73000 à 146000						
Agence de l'Eau			60 à 80% (1) (2)				219000 à 292000						
CG 88			0 à 20% (4)				0 à 73000						
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2				Indicateur 3				
1		Réalisation de l'étude			Réalisation du dossier réglementaire Loi sur l'Eau (DLE)								
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés			Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)				Linéaire de cours d'eau décloisonné				
Conditions d'exécution / préalables													
Accord du propriétaire													
Observations/commentaires													
La collectivité peut prendre en charge ou assister les privés dans la mise en conformité de leur ouvrage. Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude de l'avant projet. Coût affiché lié à la suppression de l'ouvrage et aux mesures compensatoires, sinon possibilité de passe à poissons à hauteur de 75 000 € HT.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 60 à 80% en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études (2) Taux d'aide AERMC minimal de 60% en contrepartie de l'engagement des travaux avant le 31/12/2017. (4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° C-B2-05
Intitulé du projet	Aménagement des ouvrages bloquants la partie aval des masses d'eau affluents du Cône		
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	Cône		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR11896 : ruisseau de la Fresse FRDR10136 : ruisseau le Bagnerot FRDR11332 : ruisseau de Gruy FRDR10111 : ruisseau de Falvinfoing (hors enjeux PDM)	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau de la Fresse, ruisseau du bagnerotruisseau de Gruy, ruisseau du Falvinfoing.	Etat chimique	Bon *
Commune(s)	Montmotier, Bains les Bains, Fontenoy-le-Château, Trémonzey	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Privé/Collectivité ?	Programmation	2015-2016
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classés en Liste 2	Coût € H.T.	100 000

Localisation de l'action



Contexte et problématique

Ces seuils constituent le premier obstacle à la continuité écologique sur chacune de ces masses d'eau. Il s'agit du barrage de la Renardière (O_Fre_15), du barrage du Moulin aux Bois (O_Ba_09), du barrage de l'ancienne Saboterie (O_FA_10), de l'ouvrage de l'ancienne Forge de Grupt (O_Gr_15) de la base de données de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du Bassin du Cône. Ces barrages obstruent catégoriquement la continuité piscicole et sédimentaire des masses d'eau Fresse, Bagnerot, Falvinfoing et Gruy.

Description de l'action

Il est proposé de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement, puis de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.

Objectifs visés /gains escomptés

Limiter le cloisonnement du cours d'eau
Rétablir la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire si possible

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Animation, communication, recherche des propriétaires						0		0				
2	Etude d'avant projet, dossier réglementaire , maitrise d'œuvre, travaux (prévisionnel)						1000000		120000				
TOTAL						100000		120000					
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1	2015	Privé/Collectivité ?	0	%		%		%		%		%	
1,2	2016	Privé/Collectivité ?	100000	20-40%	20000 à 40000	60-80%	60000 à 80000	0-20%	0 à 20000	%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité			20 à 40%				20000 à 40000						
Agence de l'Eau			60 à 80% (1) (2)				60000 à 80000						
CG 88			0 à 20% (4)				0 à 20000						
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2			Indicateur 3					
1		Nombre de propriétaires d'ouvrages rencontrés			Nombre de propriétaires d'ouvrages volontaires								
2		Nombre d'études réalisées			Nombre de dossiers Loi sur l'Eau réalisés (DLE)								
2		Nombre de travaux d'aménagements préconisés réalisés			Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)			Linéaire de cours d'eau décloisonné par aménagement					
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement. Coût estimé pour une rampe à enrochement pour l'ouvrage O_Ba_09 et O_FA_10 et pour un contournement en réutilisant le bras usinier pour l'ouvrage O_FRE_15. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude de l'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 60 à 80%, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, (2) Taux d'aide AERMC minimal de 60% en contrepartie de l'engagement des travaux avant le 31/12/2017. (4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° C-B2-06
Intitulé du projet	Restauration de la continuité écologique sur les ruisseaux Aître , Cône (à minima sur 5 seuils)		
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	<i>Cône</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR12002 : ruisseau de Cône FRDR11692 : ruisseau l'Aître FRDR694 : le Cône	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau de Cône, Ruisseau l'Aître	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Xertigny, Uzemain	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Privé/collectivités dont C2VRM	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en liste 2	Coût € H.T.	70 000
Localisation de l'action			
			
Contexte et problématique			
<p>Le ruisseau de cône et le ruisseau de l'aître sont des cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Il est proposé de restaurer la continuité écologique à minima sur 5 seuils pour faciliter l'accès aux frayères. Ces seuils constituent les principaux obstacles à la continuité écologique sur chacune de ces deux masses d'eau. Il s'agit des ouvrages O_Ai_49, O_Ai_46, O_Ai_37, O_Ai_33 et O_Cn_11 de la base de données de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du Bassin du Cône.</p> <p>La collectivité souhaite également développer la démarche sur les autres seuils situés sur son territoire en fonction des opportunités d'actions.</p>			
Description de l'action			
<p>Il est proposé dans un premier temps, de rechercher les propriétaires et de les informer de la réglementation actuelle. Puis, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement et enfin de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.</p> <p>A minima, la restauration de la continuité écologique devra être réaliser sur 5 seuils.</p>			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Limiter le cloisonnement du cours d'eau Rétablir la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire</p>			

Détail des opérations														
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Expertise sur les ouvrages et recherche des propriétaires							0		0				
2	Animation, étude d'avant projet et dossiers réglementaires							20000		24000				
3	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)							50000		60000				
TOTAL							70000		84000					
Plan de financement prévisionnel														
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)										
				MO		Agence de l'Eau		CG 88						
1	2014-2015	Privé/collectivité	0								%		%	
2	2015	Privé/collectivité	20000	20-40%	4000 à 8000	60-80%	12000 à 16000	0-20%	0 à 4000		%		%	
3	2016	Privé/collectivité	50000	20-40%	10000 à 20000	60-80%	30000 à 40000	0-20%	0 à 10000		%		%	
											%		%	
Bilan par financeur														
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT							
Privé/collectivité			20 à 40%				14000 à 28000							
Agence de l'Eau			60 à 80% (1) (2)				42000 à 56000							
CG 88			0 à 20% (4)				0 à 14000							
			%											
Indicateurs d'efficacité														
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2			Indicateur 3						
1		Nombre de propriétaires d'ouvrages rencontrés			Nombre de propriétaires d'ouvrages volontaires			Nombre de propriétaires d'ouvrages conventionnés						
2		Nombre d'études réalisées			Nombre de dossiers Loi sur l'Eau réalisés (DLE)									
3		Nombre de travaux d'aménagements préconisés réalisés			Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)			Linéaire de cours d'eau décloisonné par aménagement						
Conditions d'exécution / préalables														
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement, suppression préconisée pour chacun des ouvrages par l'étude hydrogéomorphologique. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau														
Observations/commentaires														
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude d'avant projet. Accord des propriétaires d'ouvrage et conventionnement.														
Etude préconisant l'action														
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône														
Financement disponible et bonification envisageable														
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 60 à 80%, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études														
(2) Taux d'aide AERMC minimal de 60% en contrepartie de l'engagement des travaux avant le 31/12/2017.														
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits														

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° C-B2-07
Intitulé du projet	Restauration de la continuité écologique sur le Cône y amont		
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	<i>Cône y</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR694 : le Cône y	Etat écologique	
Cours d'eau	Le Cône y	Etat chimique	
Commune(s)	Uzemain, Uriménil, Dounoux	Echéance DCE	
Maître d'ouvrage	Privé/collectivités ?	Programmation	2015-2016
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en liste 2	Coût € H.T.	80 000
Localisation de l'action			
L'action se localise sur le Cône y en amont de la Forge d'Uzemain.			
Contexte et problématique			
Le Cône y est un cours d'eau qui est classé en liste 2, ce qui implique que tout obstacle à la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) doit être rendu franchissable au plus tard d'ici 2018. Sur ce secteur, l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin du Cône y a mis en évidence la présence d'obstacles à la continuité écologique.			
Description de l'action			
Il est proposé dans un premier temps, de rechercher les propriétaires et de les informer de la réglementation actuelle. Puis, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement et enfin de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Limiter le cloisonnement du cours d'eau Rétablir la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire			

Détail des opérations														
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Expertise sur les ouvrages et recherche des propriétaires							0		0				
2	Animation, étude d'avant projet et dossiers réglementaires							20000		24000				
3	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)							60000		72000				
TOTAL							80000		96000					
Plan de financement prévisionnel														
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)										
				MO		Agence de l'Eau		CG 88						
1	2014-2015	Privé/collectivité ?	0								%		%	
2	2015	Privé/collectivité ?	20000	20-40%	4000 à 8000	60-80%	12000 à 16000	0-20%	0 à 4000		%		%	
3	2016	Privé/collectivité ?	60000	20-40%	12000 à 24000	60-80%	36000 à 48000	0-20%	0 à 12000		%		%	
											%		%	
Bilan par financeur														
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT							
Privé/collectivité			20 à 40%				16000 à 32000							
Agence de l'Eau			60 à 80% (1) (2)				48000 à 64000							
CG 88			0 à 20% (4)				0 à 16000							
Indicateurs d'efficacité														
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2			Indicateur 3						
1		Nombre de propriétaires d'ouvrages rencontrés			Nombre de propriétaires d'ouvrages volontaires			Nombre de propriétaires d'ouvrages conventionnés						
2		Nombres d'études réalisées			Nombre de dossiers Loi sur l'Eau réalisés (DLE)									
3		Nombre de travaux d'aménagements préconisés réalisés			Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)			Linéaire de cours d'eau décloisonné par aménagement						
Conditions d'exécution / préalables														
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement, suppression préconisée pour chacun des ouvrages par l'étude hydrogéomorphologique. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau														
Observations/commentaires														
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude d'avant projet. Accord des propriétaires d'ouvrage et conventionnement.														
Etude préconisant l'action														
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône														
Financement disponible et bonification envisageable														
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 60 à 80%, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études (2) Taux d'aide AERMC minimal de 60% en contrepartie de l'engagement des travaux avant le 31/12/2017. (4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits														

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
	Objectif	Restaurer la continuité écologique	
Intitulé du projet	Aménagement de 3 ouvrages sur le Récourt		FICHE N° C-B2-08
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	Cône		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR10170 : ruisseau du Bagnerot	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau le Récourt	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	La Chapelle-aux-Bois	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Privé/Collectivité ?	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en liste 2	Coût € H.T.	70 000

Localisation de l'action



Contexte et problématique

Plusieurs ouvrages obstruent la continuité écologique et sédimentaire du ruisseau le Récourt. Bien que conformes, les frayères piscicoles en aval et en amont de ces ouvrages sont indisponibles et le brassage génétique des espèces piscicoles se réalise difficilement.

Description de l'action

Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement. Puis, dans un second temps, de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.

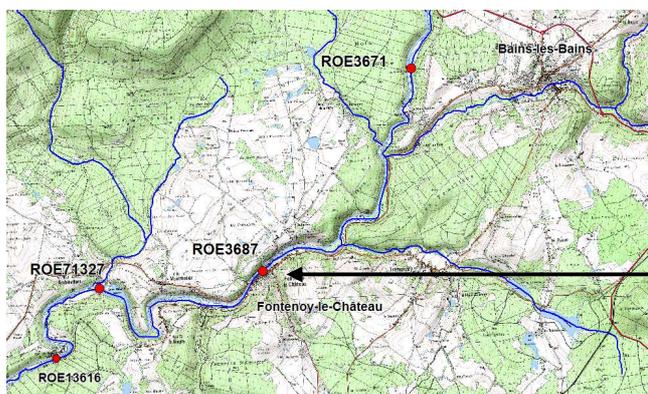
Objectifs visés /gains escomptés

Limitier le cloisonnement du cours d'eau
Rétablir la libre circulation piscicole
Rétablir le transit sédimentaire

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire						30000		36000				
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)						40000		48000				
TOTAL						70000		84000					
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1,2	2017	Privé/collectivité ?	70000	20-40%	14000 à 28000	60-80%	42000 à 56000	0-20%	0 à 14000	%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité			20 à 40%				14000 à 28000						
Agence de l'Eau			60 à 80% (1) (2)				42000 à 56000						
CG 88			0 à 20% (4)				0 à 14000						
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2			Indicateur 3					
1		Nombre d'études réalisées			Nombre de dossiers Loi sur l'Eau réalisés (DLE)								
2		Nombre de travaux d'aménagements préconisés réalisés			Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)			Linéaire de cours d'eau décloisonné par aménagement					
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement.													
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole.													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 60 à 80%, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études (2) Taux d'aide AERMC minimal de 60% en contrepartie de l'engagement des travaux avant le 31/12/2017.													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
	Objectif	Restaurer la continuité écologique	
Intitulé du projet	Aménagement d'un seuil dans la traversée de Fontenoy-le-château (ROE3687)		FICHE N° C-B2-09
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	Cônecy		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR693 : le cônecy du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	le Cônecy	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Fontenoy-le-château	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Privé	Programmation	2015-2016
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	50 000

Localisation de l'action



Contexte et problématique

Dans la traversée de Fontenoy-le-Château, un seuil (ROE3687) peut poser des problèmes de continuité écologique à l'étiage. Son arasement totale ou partiel permettrait de faciliter la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et pourrait permettre également de réduire la fréquence des inondations des habitations riveraines.

Description de l'action

Il est proposé de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement, puis de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.

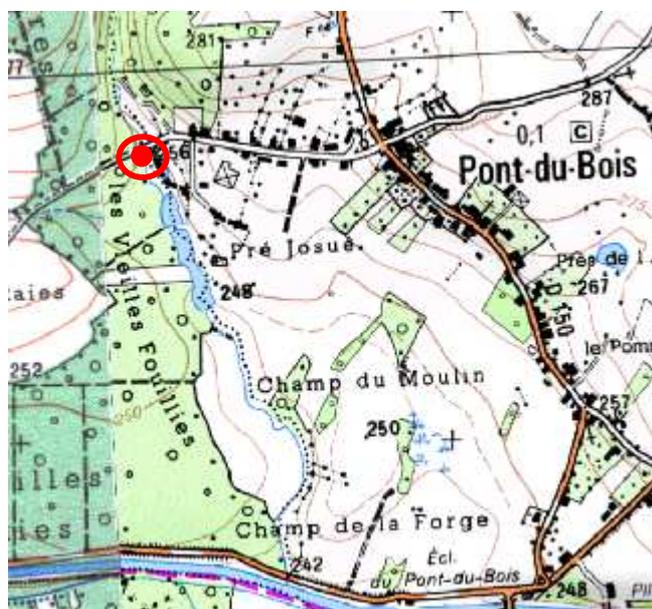
Objectifs visés /gains escomptés

Limiter le cloisonnement du cours d'eau
Rétablir la libre circulation piscicole et sédimentaire
Réduire les inondations

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire							30000		36000			
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)							20000		24000			
TOTAL							50000		60000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1,2	2016	Privé	50000	20-50%	10000 à 250000	50-80%	25000 à 40000	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité			20% à 50%				10000 à 250000						
Agence de l'Eau			50 à 80% (1)				250000 à 40000						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2				Indicateur 3				
1		Réalisation de l'étude			Réalisation du dossier réglementaire Loi sur l'Eau (DLE)								
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés			Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)				Linéaire de cours d'eau décloisonné				
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement, à priori contournement possible sinon suppression partielle à envisager.													
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude de l'avant projet.													
La collectivité (CC du Val de Vêge) pourrait proposer au propriétaire de l'ouvrage de l'assister pour lancer l'étude d'avant projet et les travaux si le bénéfice hydraulique est prouvé.													
Etude préconisant l'action													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
	Objectif	Restaurer la continuité écologique	
Intitulé du projet	Aménagement d'un ouvrage en aval du ruisseau de morillon (O_Mo_03)		FICHE N° C-B2-10
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Côney		
Département(s)	Haute-Saône	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR10073 : ruisseau du Morillon	Etat écologique	Bon*
Cours d'eau	Ruisseau du Morillon	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Pont-du-Bois	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Privé/collectivité ?	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	25 000

Localisation de l'action



Contexte et problématique

L'ouvrage est en état moyen et son dénivelé est d'approximativement 1,1 m. Ce seuil constitue un obstacle difficilement franchissable pour les poissons.

Il s'agit de l'ouvrage O_Mo_03 de la base de données de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du BV Côney. Son aménagement permettrait de restaurer la continuité écologique sur tout le cours d'eau.

Description de l'action

Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement. Puis, dans un second temps, de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.

Objectifs visés /gains escomptés

Limiter le cloisonnement du cours d'eau
Rétablir la libre circulation piscicole à minima

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations										Coût € H.T.	Coût € T.T.C.	
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire										15000	18000	
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)										10000	12000	
TOTAL										25000	30000		
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		IND					
1,2	2015	Privé/collectivité	25000	20%	5000	50-80%	12500 à 20000	0-30%	0-7500			%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité			20%				5000						
Agence de l'Eau			50 à 80% (1)				12500 à 20000						
Financeurs indéterminés (IND : CG70 ?)			0 à 30% (4)				0 à 7500						
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation du dossier réglementaire Loi sur l'Eau (DLE)							
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés				Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)				Linéaire de cours d'eau décloisonné			
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement, à priori contournement possible sinon suppression partielle à envisager. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude de l'avant projet,.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits													
Possibilité d'aide du CG70 que si la Maîtrise d'Ouvrage est portée pour les études par une ComCom ou la fédération de pêche et pour les travaux si la Maîtrise d'Ouvrage est portée par une ComCom.													

**Volet B3 : Préserver et restaurer les
milieux naturels remarquables**

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		
	Volet B2		
Objectif	Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables		
Intitulé du projet	Acquisition de 2 étangs, étude et travaux de restauration éco-morphologique		
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison 3C33 : élaborer un plan de gestion des plans d'eau		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR11411 : ruisseau de Francogney	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau de Francogney	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Charmois l'Orgueilleux	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CSL 88	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	155 000 €
Localisation de l'action			
<p>L'action se situe en tête de bassin du ruisseau du Francogney au niveau des étangs de Francogney des Bois situé sur la commune de Charmois l'Orgueilleux. Le site d'intervention comprend l'étang du milieu et l'étang aval.</p>			
Contexte et problématique			
<p>2 étangs, sous l'appellation ZNIEFF « Etangs de Francogney des bois et Etang le Prêtre à Charmois l'Orgueilleux », font l'objet d'une démarche de protection au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil général des Vosges.</p> <p>Ces étangs de Francogney se situent à la source du ruisseau de Francogney. Les deux étangs font actuellement l'objet d'une vente. Des négociations sont en cours pour une acquisition au profit du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Lorraine ou de la Commune de Charmois l'Orgueilleux</p>			
Description de l'action			
<p>Le CEN souhaiterait acquérir ces étangs afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> de les préserver en réhabilitant ou en mettant en place divers aménagements type moine, bassin de décantation, déversoirs,... de mettre en place un plan de gestion de ces 2 plans d'eau, qui prendrait en compte les objectifs de réduction de leur impact sur le ruisseau. <p>L'élaboration du plan de gestion passera par une étude qui aura pour but de définir les possibilités d'aménagement en vue de l'amélioration globale de la qualité hydrologique, biologique et fonctionnelle du cours d'eau tout en préservant les habitats et les espèces remarquables de ces plans d'eau.</p>			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Préserver les plans d'eau remarquables Réduire l'impact des plans d'eau Restaurer la continuité écologique</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Acquisition de 2 étangs (prévisionnels)							70000 €		14000			
2	Etudes d'avant projet pour une meilleure gestion des étangs (prévisionnel)							25000 €		3000			
3	Travaux de gestion et d'amménagement (prévisionnel)							60000 €		72000			
TOTAL							155000		186000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1	2015	CSL 88	70000	%		80%	56000	20%	14000	%		%	
2	2015	CSL 88	25000	%		80%	20000	20%	5000	%		%	
3	2016 / 2017	CSL 88	60000	%		80%	48000	20%	12000	%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CSL 88			0 %										
Agence de l'Eau			80% (1)				124000						
CG 88			20 %				31000						
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Nombre d'étangs acquis				Coût de l'opération							
2		Réalisation de l'étude				Coût de l'opération							
		Réalisation des travaux				Coût de l'opération							
Conditions d'exécution / préalables													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Financement disponible et bonification envisageable													
<p>(1) Acquisition : taux d'aide de 80 % en contrepartie de l'engagement d'une étude de restauration globale du cours d'eau du Cône avant le 31/12/2015.</p> <p>Etude : Garantie de financement à 80 % en contrepartie de l'engagement de l'opération avant le 31/12/2015</p> <p>Travaux : Garantie de financement à 80 % en contrepartie du dépôt de la demande d'aide pour les travaux 31/12/2016</p>													

Volet B5 : Gestion coordonné des ouvrages

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B5
Objectif	Gestion coordonnée des ouvrages		
Intitulé du projet	Mettre en place une meilleure gestion des ouvrages de surverse du canal des Vosges sur le ruisseau des Sept Pêcheurs		FICHE N° C-B5-01
Compatibilité PDM	3A01 : déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes		
Bassin Versant	Cônev		
Département(s)	Vosges	Priorité	1
ME/TPCE	FRD10362 : ruisseau des Sept Pêcheurs (y compris ru de Reblangotte)	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau des Sept Pêcheurs	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Girancourt, Uzemain	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Indéterminé - à préciser	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	20 000
Localisation de l'action			
L'action se localise sur le ruisseau de Sept Pêcheurs.			
Contexte et problématique			
<p>Le ruisseau des sept pêcheurs est morphologiquement, biologiquement, chimiquement et hydrauliquement impacté par le canal des Vosges qui le longe en rive droite. Le canal est l'une des principales sources de dégradation du peuplement piscicole du ruisseau et joue un rôle prédominant dans les perturbations du Cônev amont.</p> <p>Cette fiche action a pour but de mieux gérer les échanges d'eau entre le ruisseau et le canal car les prises d'eau du ruisseau vers le canal et les surverses du canal vers le ruisseau sont des problèmes affectant le ruisseau.</p>			
Description de l'action			
Il est proposé de gérer les prises d'eau et les surverses du canal pour assurer les débits biologiques et physico-chimiques en adéquation avec un peuplement piscicole théorique de référence.			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Limiter les impacts d'échanges d'eau entre le canal et le ruisseau ;</p> <p>Limiter les échanges piscicoles entre le canal et le ruisseau ;</p> <p>Atténuer les problèmes de température de l'eau rejetée ;</p> <p>Assurer un débit biologique et une dynamique sédimentaire au cours d'eau.</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.			Coût € T.T.C.			
1	Animation de la démarche						0						
2	Elaboration d'un projet et mise en œuvre						20000			24000			
TOTAL						20000			24000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		IND					
1	2015	EPTB Saône et Doubs ?	0	%		%		%		%		%	
2	2016	-	20000	20%	4000	50%	10000	30%	6000	%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
MO			20%				40000						
Agence de l'Eau			50%				10000						
Financier(s) indéterminé(s) (IND)			30%				6000						
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Nombre de journées consacrées				Nombre de rencontres organisées							
2		Réalisation d'une étude				Réalisation du projet							
Conditions d'exécution / préalables													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole.													
Financement disponible et bonification envisageable													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B5	
			FICHE N° C-B5-02	
Objectif	Gestion coordonné des ouvrages			
Intitulé du projet	Etude visant à mettre en place une meilleure gestion des ouvrages sur le Cône			
Compatibilité PDM	3B06 : mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant			
Bassin Versant	Cône			
Département(s)	Vosges, Haute-Saône	Priorité		1
ME/TPCE	FRDR693 : le cône du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône FRDR694 : Cône de sa source jusqu'au ruisseau d'hautmougey	Etat écologique		x
Cours d'eau	Le Cône	Etat chimique	x	
Commune(s)		Echéance DCE	2021	
Maître d'ouvrage	Indéterminé - à préciser	Programmation	2015-2017	
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	30 000	
Localisation de l'action				
Le projet porte sur le linéaire principal du Cône.				
Contexte et problématique				
Le niveau hydrologique du Cône fluctue.				
Description de l'action				
Le projet consiste en la réalisation d'un diagnostic visant à étudier le fonctionnement des microcentrales situées sur le Cône puis à réaliser un diagnostic du fonctionnement hydrologique du Cône. L'objectif étant de réussir à développer une gestion coordonnée des ouvrages à l'échelle du cours d'eau et à éviter les problèmes de fluctuation d'eau.				
Objectifs visés /gains escomptés				

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.			Coût € T.T.C.			
1	Animation de la démarche						0			0			
2	Elaboration d'un projet et mise en œuvre						30000			36000			
TOTAL						30000			36000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		IND					
1	2015	EPTB Saône et Doubs ?	0	%		%		%		%		%	
2,3	2016	IND	30000	20%	6000	50%	15000	30%	9000	%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
MO			20%				6000						
Agence de l'Eau			50%				15000						
Financier(s) indéterminé(s) (IND)			30%				9000						
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Nombre de journées consacrées				Nombre de rencontres organisées							
2		Réalisation d'une étude				Réalisation du projet							
Conditions d'exécution / préalables													
Adhésion des propriétaires des microcentrales													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole.													
Financement disponible et bonification envisageable													
Possibilité d'aide du CG70 au prorata des communes ou ouvrages et que si Maîtrise d'Ouvrage de l'étude est portée par la ComCom, par l'EPTB ou par la Fédération de pêche.													

LES ACTIONS DE LA PHASE 2 DU CONTRAT

2018-2020

Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		Volet A1
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités		FICHE N° C-A1-05
Intitulé du projet	Assainissement de la commune de Fontenoy-le-Château		
Compatibilité PDM	R : Assainissement		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR693 : le côney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	le Côney	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Fontenoy-le-Château	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Commune de Fontenoy-le-Château	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	à préciser
Localisation de l'action			
Le projet se localise sur la commune de Fontenoy-le-Château.			
Contexte et problématique			
La commune de Fontenoy-le-Château compte 647 habitants. Elle a adopté un zonage en collectif mais elle ne dispose d'aucun système de traitement des eaux usées. Les rejets s'effectuent directement dans le Côney sans traitement au préalable.			
Description de l'action			
Il est proposé d'effectuer les travaux identifiés dans le schéma directeur d'assainissement réalisé en première partie du contrat de rivière.			
Objectifs visés /gains escomptés			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations								Coût € H.T.		Coût € T.T.C.		
1	Réalisation des travaux								à préciser		à préciser		
TOTAL								à préciser		à préciser			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Commune			%										
Agence de l'Eau			%										
CG 88			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération			Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3		
1			Réalisation des travaux				Coût des travaux						
Conditions d'exécution / préalables													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Financement disponible et bonification envisageable													

**Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités
morpho-écologiques des milieux
aquatiques**

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		FICHE N° C-B1-09
Intitulé du projet	Programme de restauration et d'entretien raisonné sur les affluents du Cône		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	<i>Cône</i>		
Département(s)	Vosges, Haute Saône	Priorité	3
ME/TPCE	Toutes	Etat écologique	x
Cours d'eau	Tous	Etat chimique	x
Commune(s)	Toutes inscrites dans les Bassins	Echéance DCE	x
Maître d'ouvrage	CC du Val de Vôge (CCVV) CC de la Vôge vers les rives de la Moselle (C2VRM) CC du Secteur de Dompaire (CCSD) CC de la Haute Comté (CCHC) CA d'Epinal ou communes concernées CC les Hauts du Val de Saône	Programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	à préciser
Localisation de l'action			
L'action se déroulera sur tous les cours d'eau situés dans le périmètre des collectivités du bassin versant du Cône.			
Contexte et problématique			
La plupart des cours d'eau situés sur le bassin du Cône n'ont subi aucuns travaux de restauration et d'entretien.			
Description de l'action			
Les travaux consistent, d'une part en la plantation de ripisylve, la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs et d'autre part à la réalisation d'un entretien raisonné des cours d'eau.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Restauration du Cône et de ses affluents Entretien léger du Cône et de ses affluents			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etat des lieux et diagnostic de terrain							0					
2	Travaux de restauration et d'entretien							à préciser		à préciser			
TOTAL							à préciser		à préciser				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88		CG 70			
1,2	2018-2020	Collectivités	à préciser	%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Collectivités			%										
Agence de l'Eau (AC)			0% (1)										
Agence de l'Eau (Bonus)			30% (2)										
CG 88			% (4)										
CG 70			% (4)										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude de projet				Réalisation de la DIG							
2		Linéaire de berges entretenues				Linéaire de ripisylve entretenue							
Conditions d'exécution / préalables													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Financement disponible et bonification envisageable													
<p>(1) Non finançable dans le Xème programme de l'AERMC (aide classique).</p> <p>(2) Aide spécifique de 30% en contrepartie de l'engagement : (à définir)</p> <p>(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.</p>													

Volet B2 : Restaurer la continuité écologique

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
	Objectif	Restaurer la continuité écologique	
Intitulé du projet	Reconnexion du ruisseau de Francogney au Côney par la création d'un passage sous le canal des Vosges		FICHE N° C-B2-11
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	Côney		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR11411 : ruisseau de Francogney	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau de Francogney	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Harsault	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Indéterminé - à préciser	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en liste 2	Coût € H.T.	120 000

Localisation de l'action



Contexte et problématique

Le ruisseau de Francogney ne se jette pas directement dans la Côney sur le site de sa confluence naturelle car le canal des Vosges lui fait obstacle. Il est canalisé vers la Forge de Thunimont qu'il alimentait en force hydraulique. Actuellement il rejoint seulement le Côney au même niveau que le ruisseau des Cailloux par un passage souterrain infranchissable.

Description de l'action

Le principe de l'action consisterait à créer un passage franchissable pour la faune aquatique et pour les sédiments sous le canal des Vosges sur le site de la confluence naturelle.

Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement. Puis dans un second temps de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.

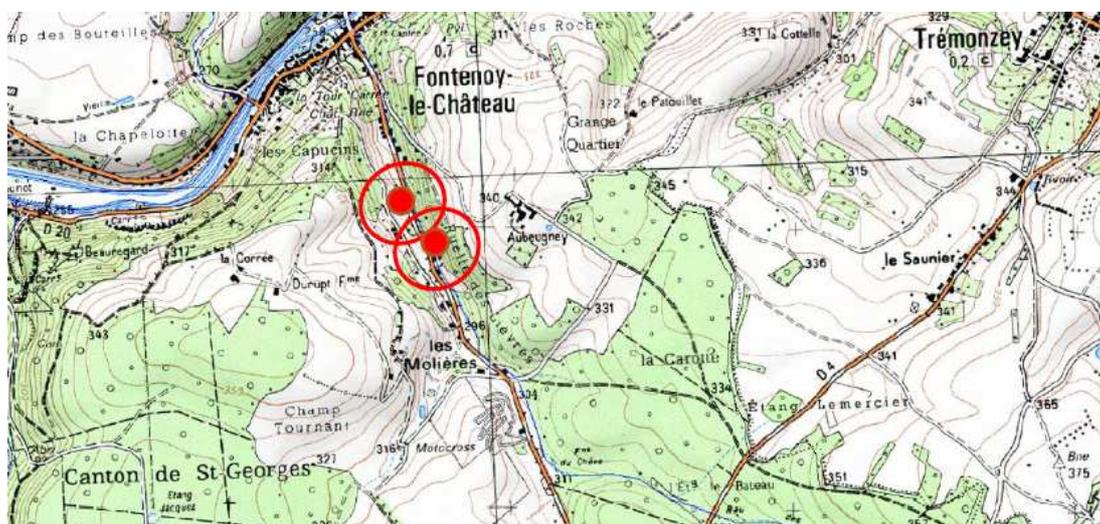
Objectifs visés /gains escomptés

Limiter le cloisonnement du cours d'eau
Rétablir la libre circulation piscicole
Rétablir le transit sédimentaire

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire							20000		24000			
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)							100000		120000			
	TOTAL							120000		144000			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1,2	2018	IND	120000	%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Indéterminée (IND)			20 à 50%				24000 à 60 000						
Agence de l'Eau			50 à 80% (1)				60 000 à 96000						
CG 88			% (4)										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation du dossier réglementaire Loi sur l'Eau (DLE)							
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés				Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)				Linéaire de cours d'eau décloisonné			
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement qui nécessitera une étude géotechnique et des relevés topographiques sur le Francogney et sur le Côney. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude d'avant projet. Il est préconisé pour la création du passage de prendre exemple sur des constructions déjà existantes sur d'autres cours d'eau à proximité : ru du Morillon, ru de Reblangotte.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Côney													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique). (4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
	Objectif	Restaurer la continuité écologique	
Intitulé du projet	Aménagement de 2 ouvrages sur le ruisseau des Arsondieux		FICHE N° C-B2-12
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	Cône		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR693 : Coney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence de la Saône	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	Ruisseau des Arsondieux	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Fontenoy-le-Château	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Privé/collectivité ?	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en liste 2	Coût € H.T.	à préciser

Localisation de l'action



Contexte et problématique

Deux ouvrages obstruent la continuité écologique et sédimentaire du ruisseau des Arsondieux. Les frayères piscicoles en aval et en amont de ces ouvrages sont dégradées.

Description de l'action

Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement. Puis dans un second temps de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.

Objectifs visés /gains escomptés

Limitier le cloisonnement du cours d'eau
Rétablir la libre circulation piscicole
Rétablir le transit sédimentaire

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire						à préciser		à préciser				
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)						à préciser		à préciser				
TOTAL							à préciser		à préciser				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
2		privé/collectivité ?		%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité			20 à 50%										
Agence de l'Eau			50 à 80%										
CG 88			% (4)										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2			Indicateur 3					
1		Nombre d'études réalisées			Réalisation des dossiers réglementaires Loi sur l'Eau (DLE)								
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés			Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)			Linéaire de cours d'eau décloisonné					
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement, Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole.													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique). (4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		
			Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° C-B2-13
Intitulé du projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Jeandain		
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR693 : Coney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence de la Saône	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	Ruisseau de Jeandain	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Les Voivres	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Privé/collectivité ?	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en liste 2	Coût € H.T.	à préciser
Localisation de l'action			
			
Contexte et problématique			
L'étang du Moulin des Coupes obstrue la continuité écologique et sédimentaire du ruisseau de Jeandain. La population piscicole est jugée dégradée par rapport au peuplement théorique de référence .			
Description de l'action			
Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement. Puis dans un second temps de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Limiter le cloisonnement du cours d'eau Rétablir la libre circulation piscicole Rétablir le transit sédimentaire			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire						à préciser		à préciser				
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)						à préciser		à préciser				
	TOTAL						à préciser		à préciser				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88		FEDER			
1		privé/collectivité ?		%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité			20 à 50%				0						
Agence de l'Eau			50 à 80%				0						
CG 88			% (4)										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation du dossier réglementaire Loi sur l'Eau (DLE)							
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés				Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)				Linéaire de cours d'eau décloisonné			
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement, contournement si possible sinon passe à poissons à envisager. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole.													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique). (4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° C-B2-14
Intitulé du projet	Restaurer la continuité écologique au niveau de 2 plans d'eau sur le ruisseau des Colnots		
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRD10362 : ruisseau des Sept Pêcheurs (y compris ru de Reblangotte)	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau de Colnot	Etat chimique	Bon
Commune(s)	Uzemain	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Privé/collectivité ?	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en liste 2	Coût € H.T.	à préciser
Localisation de l'action			
			
Contexte et problématique			
Les étangs des Colnots et de Morevoid obstruent la continuité écologique et sédimentaire du ruisseau des Colnots. Les frayères piscicoles en aval et en amont de ces plans d'eau sont dégradées.			
Description de l'action			
Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement. Puis dans un second temps de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Limiter le cloisonnement du cours d'eau Rétablir la libre circulation piscicole Rétablir le transit sédimentaire			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire							à préciser		à préciser			
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)							à préciser		à préciser			
TOTAL							à préciser		à préciser				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1,2		Privé/collectivité ?		%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité			20 à 50%										
Agence de l'Eau			50 à 80%										
CG 88			% (4)										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2			Indicateur 3					
1		Nombre d'études réalisées			Réalisation des dossiers réglementaires Loi sur l'Eau (DLE)								
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés			Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)			Linéaire de cours d'eau décloisonné					
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement, contournement si possible sinon passe à poissons à envisager. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole.													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique). (4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° C-B2-15
Intitulé du projet	Restaurer la continuité écologique au niveau de 2 plans d'eau sur le ruisseau de Thiélouze		
Compatibilité PDM	3C11 : créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Bassin Versant	<i>Côney</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRD10362 : ruisseau des Sept Pêcheurs (y compris ru de Reblangotte)	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau de Thiélouze	Etat chimique	Bon
Commune(s)	Uzemain/Dommartin aux Bois	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Privé/collectivité ?	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en liste 2	Coût € H.T.	à préciser
Localisation de l'action			
			
Contexte et problématique			
Les étangs de Girauménil obstruent la continuité écologique et sédimentaire du ruisseau de Thiélouze. La population piscicole est jugée dégradée par rapport au peuplement théorique de référence.			
Description de l'action			
Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement. Puis dans un second temps de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Limiter le cloisonnement du cours d'eau Rétablir la libre circulation piscicole Rétablir le transit sédimentaire			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire							à préciser		à préciser			
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)							à préciser		à préciser			
	TOTAL							à préciser		à préciser			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1,2				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité			20 à 50%										
Agence de l'Eau			50 à 80% (1)										
CG 88			% (4)										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Nombre d'études réalisées				Réalisation des dossiers réglementaires Loi sur l'Eau (DLE)							
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés				Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)				Linéaire de cours d'eau décloisonné			
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement, contournement si possible sinon passe à poissons à envisager. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole.													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique). (4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
	Objectif	Restaurer la continuité écologique	
Intitulé du projet	Aménagement du seuil de la prise d'eau du Moulin de la Ricane (O_Ca_02)		FICHE N° C-B2-16
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Cône		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR10722 : ruisseau des Cailloux	Etat écologique	Bon*
Cours d'eau	Ruisseau des Cailloux	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Harsault	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Privé/collectivité ?	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en liste 2	Coût € H.T.	22 000

Localisation de l'action



Contexte et problématique

Le seuil est situé en amont du Moulin de la Ricane. L'ouvrage est composé d'un seuil déversoir en état moyen qui servait pour l'alimentation du moulin de la Ricane. Son dénivelé est d'environ 1 m et il constitue un obstacle difficilement franchissable pour les poissons et les sédiments.

Il s'agit de l'ouvrage O_Ca_02 de la base de données de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du BV Cône. Cet ouvrage constitue un point de blocage et doit donc être mis en conformité avec la réglementation au titre du rétablissement de la continuité écologique.

Description de l'action

Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement. Puis dans un second temps de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.

Objectifs visés /gains escomptés

- limiter le cloisonnement du cours d'eau
- Rétablir la libre circulation piscicole
- Rétablir le transit sédimentaire

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.			Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire						10000			12000			
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)						12000			14400			
	TOTAL						22000			26400			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1		privé/collectivité ?	10000	%		%		%		%		%	
2		privé/collectivité ?	12000	%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité			20 à 50%				4400 à 11000						
Agence de l'Eau			50 à 80% (1)				11000 à 17600						
CG 88			% (4)										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2				Indicateur 3				
1		Réalisation de l'étude			Réalisation du dossier réglementaire Loi sur l'Eau (DLE)								
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés			Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)				Linéaire de cours d'eau décloisonné				
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement, rampe en enrochement préconisée.													
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude hydrogéomorphologique sur les cours d'eau du bassin versant du Cône													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		
	Volet B2		
Objectif	Restaurer la continuité écologique		
Intitulé du projet	Aménagement de plusieurs plans d'eau sur le ruisseau de Falvinfoing		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Cône		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR10111 : ruisseau de Falvinfoing	Etat écologique	Bon*
Cours d'eau	Ruisseau de Falvinfoing (ou ru de Trémonzey)	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Trémonzey	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Privé/collectivité ?	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en liste 2	Coût € H.T.	à préciser
Localisation de l'action			
			
Contexte et problématique			
Plusieurs ouvrages liés à des plans d'eau obstruent la continuité écologique et sédimentaire du ruisseau de Trémonzey. Les frayères et le peuplement piscicole en aval et en amont de ces plans d'eau sont dégradés.			
Description de l'action			
Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagement pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement. Puis dans un second temps de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Limiter le cloisonnement du cours d'eau Rétablir la libre circulation piscicole Rétablir le transit sédimentaire			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.				
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire						à préciser		à préciser				
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)						à préciser		à préciser				
TOTAL						à préciser		à préciser					
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88		FEDER		0	
1,2		Privé/collectivité ?		%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité			20 à 50%										
Agence de l'Eau			50 à 80% (1)										
CG 88			% (4)										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Nombre d'études réalisées				Réalisation des dossiers réglementaires Loi sur l'Eau (DLE)							
2		Réalisation des travaux d'aménagements préconisés				Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)				Linéaire de cours d'eau décloisonné			
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement.													
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Le coût des travaux pourra être précisé à l'issue de l'étude de l'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole.													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													

